

Familles en mouvance

Dynamiques intergénérationnelles

Un partenariat de recherche sociale, multidisciplinaire et multisectoriel
Bulletin de liaison, volume 10, numéro 1 - Automne 2010

Réforme de la loi sur l'adoption au Québec : survol de la situation et résumé des positions

Doris Chateaufneuf

Avec la collaboration de Françoise-Romaine Ouellette

Doris Chateaufneuf est doctorante au département d'anthropologie de l'Université de Montréal et stagiaire au Centre – Urbanisation Culture Société de l'INRS sous la direction de Françoise-Romaine Ouellette.

Plusieurs de nos membres et partenaires ont présenté des mémoires dans le cadre de la commission parlementaire dont il est question dans cet article : la Confédération des organismes familiaux du Québec (CO-FAQ), la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), le Conseil de la famille et de l'enfance (CFE), Françoise-Romaine Ouellette et Alain Roy.

En octobre 2009, la ministre de la Justice, madame Katleen Weil, déposait un avant-projet de loi intitulé « Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale »¹. Le dépôt de ce projet de loi donnait suite aux recommandations du Groupe de travail sur le régime québécois d'adoption, présidé par madame Carmen Lavallée, lequel avait publié en mars 2007 un rapport intitulé *Pour une adoption québécoise à la mesure de chaque enfant*. <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/rapports/pdf/adoption-rap.pdf>

La réforme proposée par le nouveau projet de loi vise donc à actualiser les règles qui régissent l'adoption au Québec afin de répondre plus adéquatement aux différents besoins des enfants concernés et, plus globalement, aux réalités vécues par les familles québécoises.

1. Pour consulter l'intégrale de l'avant-projet de loi, voir à l'adresse suivante : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/index.html>. Un document de consultation résumant les grandes lignes de l'avant-projet de loi est aussi disponible à l'adresse suivante : <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/consultation/doc-consultation.pdf>

Table des matières

Réforme de la loi sur l'adoption au Québec : survol de la situation et résumé des positions	Page 1
Prendre parole avec et pour les familles	Page 5
Transmettre dans un contexte de pluriparentalité : successions patrimoniales dans les familles recomposées québécoises	Page 10
Dans les familles suisses, « le temps, c'est de l'argent » et au Québec?	Page 13
L'entreprise familiale en milieu rural comme lieu d'expression particulière des solidarités familiales	Page 16
L'utilisation de l'Internet, en particulier ses modes interactifs, comme moyen de diffusion des résultats de la recherche scientifique en sciences sociales, un luxe indispensable?	Page 19
Des nouvelles des partenaires du milieu gouvernemental	Page 23
Le partenariat	Page 30
Quelques publications récentes	Page 37

1 — Les mesures proposées

L'avant-projet de loi contient différentes propositions de modifications du Code civil qui se déclinent en quatre directions principales. D'abord, il propose de modifier *les règles régissant la confidentialité des dossiers d'adoption* dans le but de faciliter l'accès aux renseignements qu'ils contiennent ou d'éventuelles retrouvailles entre parents d'origine et personne adoptée. La possibilité d'inscrire un veto permettrait au parent d'origine ou encore à la personne adoptée de s'opposer à la divulgation de son identité ou encore à la prise de contact. Par contre, les mesures proposées ne seraient pas rétroactives et ne s'appliqueraient que pour les adoptions prononcées après l'entrée en vigueur des nouvelles règles. En deuxième lieu, le projet propose l'introduction dans le régime adoptif québécois de la possibilité pour les parents d'origine et les parents adoptifs (et l'enfant s'il est âgé de 14 ans ou plus) *d'établir des ententes de communication*. Ce type d'entente permettrait aux parties impliquées de divulguer ou d'échanger de l'information concernant la personne adoptée et, dans certains cas, de maintenir des relations personnelles durant le placement ou après l'adoption (échanges de lettres ou de photos, échanges téléphoniques, visites). L'intervention d'un médiateur ou, ultimement, du tribunal serait requise en cas de désaccord ou en cas de non-respect de l'entente. En troisième lieu, le projet suggère l'introduction de *l'adoption sans rupture du lien de filiation d'origine (appelée ailleurs adoption simple)*. Dans ce type d'adoption, une nouvelle filiation est créée (filiation adoptive), mais le lien de filiation entre l'enfant et ses parents d'origine est aussi maintenu. Ainsi, l'acte de naissance ferait état de la filiation d'origine à laquelle serait ajoutée la filiation adoptive. Par contre, les parents adoptifs deviendraient les seuls titulaires de l'autorité parentale. Ce type d'adoption pourrait s'appliquer, par exemple, aux cas d'adoption intrafamiliale, d'adoption de l'enfant du conjoint ou encore d'adoption d'un enfant plus âgé. La quatrième et dernière direction du projet de loi concerne *la délégation judiciaire de l'autorité parentale*. Une telle délégation permettrait à un parent de transférer à une autre personne² l'exercice de ses droits et devoirs à l'égard de son enfant. Cette mesure permettrait de conserver le lien de filiation qui unit le parent à l'enfant et accorderait parallèlement au délégataire un véritable rôle parental. Dans certains cas, cette mesure constituerait une alternative à l'adoption.

À plusieurs égards, les modifications proposées transformeraient les conceptions qui prévalent actuellement en matière d'adoption, ce qui explique sans doute les multiples réactions et controverses qui ont suivi le dépôt du projet de loi. Les mémoires déposés³ en commission parlementaire ainsi que les audiences publiques tenues en janvier et février 2010 ont permis à la population et aux différents organismes qui s'intéressent aux questions relatives à la famille de faire valoir leurs points de vue. Associations et regroupements, organismes communautaires, groupes de défense des droits, ordres professionnels, organismes paragouvernementaux; plusieurs types d'organismes (mais aussi plusieurs individus⁴) ont tenu à faire entendre leur voix et ont ainsi révélé la diversité des positions à l'égard des nouvelles mesures présentées dans l'avant-projet de loi.

2 — Présentation des tendances générales

L'ensemble des organismes appuie l'initiative de modernisation du régime québécois d'adoption et semble admettre la nécessité pour la société québécoise de s'ouvrir à des formes alternatives d'adoption : *L'évolution des mentalités et la multiplication des modèles familiaux au Québec nécessitent une importante mise à jour des lois, programmes et mesures qui ont des incidences sur la vie des familles* (Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec - FAFMRQ : 8). De plus, l'idée de mettre en place un ensemble de solutions adaptées aux besoins de chaque enfant fait elle aussi généralement consensus. Malgré cela, les incertitudes manifestées demeurent nombreuses et les propositions sont loin de faire l'unanimité.

2.1 Les règles régissant la confidentialité des dossiers d'adoption

Les nouvelles règles proposées en matière de confidentialité des dossiers d'adoption sont généralement bien accueillies, les auteurs des mémoires étant d'avis que l'évolution du contexte social et les nouvelles réalités des familles adoptives rendent quelque peu désuet le régime de confidentialité actuel. Ils saluent cette visée d'ouverture, mais considèrent presque à l'unanimité que les nouvelles règles devraient être rétroactives. Plusieurs se disent en effet déçus de la décision

2. La délégation pourrait être faite en faveur du conjoint (ou de la conjointe) de l'un des parents ou en faveur de la grand-mère, du grand-père, de l'oncle, de la tante, du frère ou de la sœur et de leurs conjoints respectifs.

3. Au total, 23 organismes et 17 individus ont déposé un mémoire en commission parlementaire. Il est possible de consulter l'intégralité de chacun des mémoires à l'adresse suivante : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CI/mandats/Mandat-8963/memoires-deposes.html>

4. La grande majorité des mémoires déposés à titre personnel concernent les nouvelles dispositions régissant la confidentialité des dossiers d'adoption. Plusieurs d'entre eux ont été écrits par des adoptés, aujourd'hui devenus adultes, qui revendiquent l'accès à leur dossier d'adoption.

de Québec de limiter l'accès à l'information à « *un groupe de personnes choisies* » (Conseil d'adoption du Canada : 2) et demandent au législateur « *que le régime proposé s'applique à toutes les adoptions prononcées avant l'entrée en vigueur du projet de loi* » (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse : 28).

Qu'il s'agisse des organismes qui militent pour le respect du droit des adoptés à connaître leurs origines⁵, de ceux qui considèrent que la connaissance des origines est nécessaire à l'équilibre identitaire⁶, ou encore des nombreux adoptés devenus adultes qui revendiquent eux-mêmes un libre accès à leur dossier d'adoption, ils sont plusieurs à manifester leur désaccord en regard des vetos de divulgation. Ils contestent le droit de veto accordé aux parents biologiques qui s'opposeraient à ce que leur enfant connaisse leur identité. Ils proposent que seul le veto de contact soit permis et que, dans de telles circonstances, un maximum d'informations non nominatives puissent être recueillies et rendues accessibles à l'autre partie.

Les positions tenues s'appuient principalement sur la Convention internationale des droits de l'enfant qui reconnaît à tout enfant le droit de connaître ses parents. Ainsi, plusieurs estiment que chaque personne adoptée a droit à son identité d'origine et que « *les éléments formant l'identité ne peuvent tomber sous le coup des lois relatives à la protection de la vie privée* » (Institut généalogique Drouin : 4). En ce sens, ils soutiennent que les autorités ne peuvent se soustraire à leur obligation de rendre accessibles les informations relatives aux origines. Dans les mémoires déposés à titre individuel, les participants insistent sur le fait que les pratiques de confidentialité vont à l'encontre de l'intérêt de l'enfant et ne reconnaissent pas à ce dernier le droit légitime à connaître sa famille biologique. De plus, le droit d'accès à ses antécédents médicaux est revendiqué par quelques groupes et individus qui considèrent, à l'instar du *Protecteur du citoyen*, « *que la méconnaissance des antécédents médicaux peut avoir des répercussions sur l'état de santé d'une personne, même en l'absence d'un préjudice* » (Le *Protecteur du citoyen* : 5).

Les quelques écarts d'opinion observés se situent principalement à l'intersection de la reconnaissance du droit à connaître ses origines et de la reconnaissance du droit à la vie privée, ce dernier étant défendu (avec plus

ou moins de vigueur selon les cas) par l'Association des avocats et avocates en droit familial du Québec, par la Chambre des notaires du Québec et par le Barreau du Québec. La recherche d'équilibre entre ces deux types de droits constitue sans doute le défi le plus important pour le législateur concernant cette dimension de l'avant-projet de loi.

2.2 L'adoption ouverte et les ententes de communication

La pertinence d'introduire l'adoption ouverte est reconnue par l'ensemble des organismes. Bien que relativement favorables à l'établissement d'ententes de communication entre les parents adoptifs et les parents d'origine, plusieurs⁷ s'inquiètent de voir ces ententes soumises à l'approbation du tribunal et souhaitent privilégier une approche consensuelle, et ce, de manière à éviter une judiciarisation des rapports entre les parties : « *la judiciarisation doit être évitée, non seulement pour ne pas créer d'antagonismes, mais également en raison des problèmes actuels d'accès au système de justice* » (Conseil de la famille et de l'enfance : 18). Plusieurs souhaitent que le recours à différents mécanismes de médiation soit favorisé en cas de désaccord. Ils sont aussi nombreux à réclamer des précisions quant à la mise en œuvre et au fonctionnement de ces ententes. Certains groupes de parents adoptants⁸ et de professionnels⁹, tout en appuyant la possibilité que l'enfant puisse avoir accès aux informations le concernant, entrevoient ces ententes comme une menace à la stabilité de la famille adoptive. Les inquiétudes manifestées reposent aussi sur le fait que l'adoption ouverte demeure, à tort, largement associée au maintien de contacts directs entre l'enfant et ses parents d'origine, alors qu'il peut tout aussi bien s'agir uniquement d'échanges de lettres ou de photos. À l'inverse, ceux qui appuient l'adoption ouverte considèrent que celle-ci s'inscrit dans la logique du respect du droit de l'enfant à la connaissance de ses origines biologiques et qu'elle lui permet de connaître son histoire.

2.3 L'adoption sans rupture du lien de filiation d'origine

L'adoption sans rupture du lien de filiation d'origine est abordée avec scepticisme : sans nécessairement s'opposer à son introduction dans le Code civil, plusieurs groupes s'interrogent sur le bien-fondé d'une telle adoption. Conséquemment, ils hésitent à prendre position et

5. Mouvement Retrouvailles, Institut Généalogique Drouin, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Le *Protecteur du citoyen*.

6. Ordre des psychologues du Québec, Conseil d'adoption du Canada, Association des centres jeunesse du Québec, Ouellette et Roy.

7. Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), Barreau du Québec, Fédération des parents adoptants du Québec, Coalition des familles homoparentales, Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ), Conseil de la famille et de l'enfance (CFE), Chambre des notaires du Québec.

8. Fédération des parents adoptants du Québec, Association des parents pour l'adoption québécoise, Coalition des familles homoparentales.

9. Ordre des psychologues du Québec, Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.

insistent avant tout sur l'importance que soient établis des critères précis à partir desquels pourra être évalué l'intérêt de l'enfant à maintenir un lien de filiation avec sa famille d'origine.

Les groupes qui insistent sur l'importance et la fragilité des liens d'attachement considèrent l'adoption sans rupture du lien de filiation d'origine comme une entreprise risquée et incertaine. À l'inverse, sans négliger l'enracinement permanent de l'enfant dans sa famille adoptive, ceux qui appuient la mise en place de l'adoption sans rupture du lien de filiation (COFAQ, Association des grands-parents du Québec, FAFMRQ, Ouellette et Roy, Chambre des notaires du Québec) sont d'avis qu'elle favorise la stabilité et la continuité dans le développement de l'enfant et la construction de l'identité de l'adopté.

Le projet de loi propose que dans les cas d'adoption sans rupture du lien de filiation d'origine, soit maintenue l'obligation alimentaire des parents biologiques à l'égard de leur enfant adopté. De façon quasi unanime, les groupes demeurent perplexes devant l'idée d'imposer aux parents d'origine une obligation alimentaire subsidiaire à l'égard de la personne adoptée, d'autant plus que, comme la *Chambre des notaires du Québec* le constate, il y a « absence de tout droit attribué au parent d'origine en contrepartie de son obligation alimentaire subsidiaire à l'égard de l'adopté » (Chambre des notaires du Québec : 13). Dans leur mémoire, Françoise-Romaine Ouellette et Alain Roy proposent que cette disposition soit retirée de l'avant-projet de loi et qu'elle soit plutôt remplacée par « une disposition prévoyant le maintien des droits successoraux réciproques entre l'enfant adopté et les membres de sa famille d'origine » (Ouellette et Roy : 23).

3. Retour sur le débat entourant les deux formes d'adoptions proposées

Si certains organismes et associations souhaitent que l'adoption ouverte et l'adoption sans rupture du lien de

filiation d'origine « deviennent la norme au Québec et qu'elles aient préséance sur l'adoption plénière » dans la mesure où « elles permettent d'éviter la rupture brutale qui touche autant l'enfant adopté que les parents biologiques » (Confédération des organismes familiaux du Québec - COFAQ : 12), d'autres, au contraire, suggèrent que le projet de loi réaffirme la prépondérance de l'adoption plénière et mentionne clairement que « les nouvelles dispositions prévoyant le recours aux modèles de l'adoption ouverte et de l'adoption sans rupture du lien de filiation sont des mesures d'exception applicables dans des

situations particulières » (Ordre des psychologues du Québec : 4-5). Les positions tenues par les organismes et associations ainsi que les arguments qu'ils mettent de l'avant pour les justifier reposent principalement sur le principe du respect des droits de l'enfant. Ainsi, l'idée selon laquelle toute décision le concernant doit d'abord être prise en fonction de son intérêt et de son bien-être fait l'unanimité. Par contre, tous ne s'entendent pas sur la définition à donner du meilleur intérêt de l'enfant et sur les éléments à privilégier, d'où certaines divergences d'opinions. Les désaccords relevés entre les différents

(suite au bas de la page suivante)

Le partenariat a beaucoup contribué aux réflexions pour une réforme législative sur l'adoption à travers les recherches menées par certains de ses membres (Françoise-Romaine Ouellette, Alain Roy, Carmen Lavallée) et leurs collaborateurs respectifs, mais aussi à l'occasion de certains de ses colloques et séminaires qui ont rejoint plusieurs des acteurs sociaux concernés par le débat sur l'adoption :

Le 11 février 2009, le séminaire *Une adoption québécoise à la mesure de chaque enfant, est-ce possible?*

<http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/LesActivites.asp?rub=seminaires>

Le 29 février 2008, un atelier intitulé « Parentalité et filiation : pratiques, questions et controverses » dans le cadre du colloque *Le nouveau contrat familial*.

<http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/LesActivites.asp?rub=colloques>

Le 24 mai 2006, le séminaire *Repenser l'adoption et son encadrement juridique*.

<http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/LesActivites.asp?rub=seminaires>

Le 20 février 2004, l'atelier « L'adoption : logiques familiales, juridiques, culturelles » dans le cadre du colloque international *Familles en mouvance : quels enjeux éthiques?*, qui a donné lieu à un ouvrage collectif sous la direction de Françoise-Romaine Ouellette, Renée Joyal et Roch Hurtubise (dir.), PUL, Collection Culture et société, 2005.

<http://www.pulaval.com/catalogue/familles-mouvance-quels-enjeux-ethiques-8786.html>

Le 2 février 2001, une conférence plénière intitulée « Famille, filiation et identités personnelles » dans le colloque *Visions de la famille*. <http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/DocsPDF/actes.pdf>

Le 22 janvier 1999, la conférence « Qu'est-ce qu'un père? Qu'est-ce qu'une mère? » dans le séminaire *Les transformations de la paternité et de la maternité*. <http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/DocsPDF/peremere.pdf>

Prendre parole avec et pour les familles

Nathalie St-Amour

Nathalie St-Amour est professeure à l'Université du Québec en Outaouais, au département de travail social et des sciences sociales. Elle est membre du partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles*.

Les acteurs intéressés à la famille observent, depuis quelques années, des changements importants dans le champ familial. Parmi ces changements, l'un des plus significatifs est l'émergence d'un nouveau modèle de gouvernance dans le secteur social, qui a notamment concédé une importante marge d'influence à un nouvel acteur privé, la Fondation Chagnon. Cette situation nouvelle a agi comme élément déclencheur pour relancer la réflexion sur les enjeux sociopolitiques et les perspectives théoriques qui sous-tendent l'intervention auprès et avec les familles à l'heure actuelle au Québec.

C'est dans cette perspective que le partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* a organisé en mai dernier un colloque intitulé : *L'intervention en petite enfance au Québec : quelle place pour les familles?* (<http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/Publications.asp?rub=contrib3>). Cette journée se voulait une occasion de réfléchir à l'impact des changements en cours sur le type d'intervention privilégié et surtout sur les familles elles-mêmes. Le bilan de l'activité nous amène à constater qu'il s'agissait là de tout un programme.

Transformation de l'État social

Comme dans d'autres pays qui ont adopté des régimes libéraux et sociodémocrates d'État-providence (Jenson, 2008), l'État social se modifie de manière importante au Québec. Le modèle très centralisé et fortement étatique mis en place au cours de la Révolution tranquille, bien qu'ayant contribué à « de véritables avancées en termes d'égalité et de développement social »¹, a été critiqué tant par les acteurs des mouvements sociaux que par les représentants du patronat et des partis politiques de droite (Lévesque 2007). De toute manière, les politiques mises en place pendant la période des Trente glorieuses et celles d'orientations plus néo-libérales implantées par la suite se sont révélées incapables, selon certains, de répondre aux besoins émergents de la nouvelle question sociale - une question fondée sur une « nouvelle » pauvreté et l'exclusion sociale. Ce contexte incite à réfléchir à de nouvelles manières de faire en matière de développement social et économique des sociétés.

1. Bourque, Denis (2009) : 18.

(suite de la page 4 - article de Doris Chateaufeu)

groupes, associations et organismes réfèrent bien souvent à la définition du concept de préservation des liens d'appartenance significatifs : Qu'est-ce qu'un lien « significatif » et quels critères doivent être privilégiés pour le définir? Quelle valeur doit être accordée aux liens biologiques et au maintien de certains liens entre l'enfant adopté et sa famille d'origine? Alors que certains considèrent leur conservation déterminante sur le plan identitaire, d'autres s'inquiètent de l'impact et des répercussions que pourraient avoir ces types d'adoptions sur le lien d'attachement entre l'enfant adopté et ses parents adoptifs. Par contre, la plupart des groupes participants s'entendent sur la nécessité de clarifier les contextes dans lesquels ces formes d'adoptions prendraient place. Plusieurs organismes mentionnent le manque de précision quant à la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions. Par exemple, l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) critique le fait que « *les rôles et obligations des divers acteurs impliqués ne sont pas toujours suffisamment précisés pour permettre de bien saisir le déroulement, les applications et les effets des dispositions introduites* » (ACJQ : 3). L'accès à des informations claires et à des ressources juridiques et psychologiques d'accompagnement pour les parents d'origine et les parents adoptifs constituent selon eux une condition cruciale de la réussite des mesures proposées. Non seulement cet accès permettra-t-il à toutes les parties de prendre des décisions éclairées, mais il diminuera par la suite les risques de conflits. À ce titre, le Conseil de la famille et de l'enfance (CFE) propose que « *les familles impliquées dans un processus d'adoption bénéficient de mesures de soutien et d'accompagnement à chaque étape significative de la démarche* » (CFE :19).

Conclusion

La diversité des types organismes qui se sont prononcés sur les nouvelles dispositions présentées dans l'avant-projet de loi explique sans aucun doute les nombreux points de vue qui se dégagent de l'étude de l'ensemble des mémoires. Par conséquent, les spécificités et les intérêts de chacun des organismes interviennent non seulement dans leur choix de commenter telle mesure plutôt que telle autre, mais également dans l'analyse qu'ils font des nouvelles dispositions. FIN

Selon Lévesque (2007), un certain accord existe sur les grands principes qui devraient permettre de renouveler l'État-providence². Parmi les caractéristiques du nouveau paradigme qui se met en place, deux apparaissent pertinentes à une meilleure lecture de ce qui se passe en ce moment dans le champ familial : l'objectif d'éradiquer la pauvreté en investissant dans les enfants et la stratégie consistant à reconnaître « les communautés locales comme lieux où se concrétisent et où sont mis en œuvre ces grands projets de changements »³.

L'objectif de ce texte n'est pas d'approfondir ces deux tendances mais bien d'en tracer des grandes lignes pour tenter de comprendre comment ce contexte influence le travail des actrices qui accompagnent les familles dans leur réalité quotidienne et ultimement comment les membres des familles sont eux-mêmes interpellés. Il nous est apparu essentiel, face aux transformations en cours, de tenter de réfléchir aux pratiques existantes dans les organismes communautaires afin de réaffirmer les acquis et de penser aux adaptations possibles et nécessaires pour continuer d'œuvrer pour et avec les personnes et les familles.

Lutter contre la pauvreté en investissant dans les enfants

Dans la nouvelle logique qui se développe, la protection sociale est envisagée comme un investissement plutôt que comme une dépense. Il devient alors acceptable, en se basant sur des recherches qui « démontrent » les conséquences de l'exposition à la pauvreté en bas âge, d'investir dans les enfants en particulier les enfants « à risque ». Cet « investissement » dans le capital humain des

jeunes enfants, qui se traduira à long terme par la production d'adultes capables de s'adapter au marché du travail en évolution, se concrétise par une offre de programmes et de services dirigés vers les familles dites vulnérables (Dufour *et al.* juin 2007)⁴. Cette intervention précoce permet de prévenir la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

La présence de programmes de prévention précoce⁵ n'est ni nouvelle, ni unique au Québec. Plusieurs mesures ont été élaborées dans cette province dans la foulée du rapport *Un Québec fou de ses enfants* publié au début des années 1990⁶. Certains de nos collègues, regroupés sous le nom *Groupe d'étude critique sur la prévention précoce* ont d'ailleurs réfléchi à la question en organisant, entre autres, un colloque dès 2002 pour réfléchir aux enjeux d'un tel type d'intervention⁷. Loin de s'affaiblir, le recours aux interventions ciblant la petite enfance continue de se développer s'appuyant sur le contexte politique décrit précédemment, sur les avancées dans la recherche en neurobiologie⁸, sur des réseaux de politiques publiques à l'échelle internationale et nationale et sur la présence, au Québec, d'acteurs qui font la promotion de cette approche.

La mission d'*Avenir d'enfants*⁹, organisme à but non lucratif financé par la Fondation Chagnon et le gouvernement du Québec, traduit bien ce qui vient d'être décrit.

« Avenir d'enfants a pour mission de soutenir la mobilisation des communautés locales autour du développement global des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté afin que chacun d'eux ait toutes les chances d'avoir un bon départ dans la vie »¹⁰.

2. La solidarité et l'équité, le ciblage des interventions, le développement des ressources humaines, la responsabilisation et les mesures actives d'emploi et les investissements sociaux.

3. Coopérative La Clé, mai 2010 : 4.

4. On peut aussi consulter les travaux de Jane Jenson dont : Jenson, J. (2008) « Children, New Social Risks and Policy Change : A Lego Futur? », *Comparative social research* 25 : 357-381.

5. Par exemple, *Naître et grandir en santé, Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE), 1,2,3, Go !*

6. Jenson (2004) rapporte des phénomènes similaires en Saskatchewan et en Alberta vers le milieu des années 1990.

7. On peut consulter les actes du colloque en suivant ce lien : <http://www.fafmrq.org/federation/files/actes2002.pdf>. Également le texte de Parazelli, M. Hébert, J., Huot, F., Bourgon, M., Laurin, C., Gélinas, C., Gagnon, S., Lévesque, S. et M. Rhéaume (2003), « Les programmes de prévention précoce. Fondements théoriques et pièges démocratiques », *Service social* 50(1) : 81-121.

8. Ces recherches font des liens entre le développement du cerveau des enfants et l'environnement dans lequel ils évoluent. (Ducharme 2010).

9. *Avenir d'enfants* remplace la *Société de gestion du Fonds pour le développement des jeunes enfants*.

10. <http://www.avenirdenfants.org/a-propos/mission.aspx>. Pour la Fondation Chagnon, un bon départ dans la vie se concrétise par une entrée réussie à la maternelle. L'enfant franchira cette étape avec succès s'il a « atteint un certain niveau de maturité dans cinq domaines spécifiques ». L'Instrument de mesure de développement de la petite enfance (IMPDE) développé par l'Offord Centre for Child Studies est utilisé au niveau pancanadien et sert à mesurer l'état de préparation des enfants à la réussite scolaire. Le programme a comme objectif de mobiliser les communautés autour des enfants. Voir <http://www.avenirdenfants.org/a-propos/mission.aspx> et *l'Enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais* de la Direction de santé publique de l'Agence de santé et des services sociaux de Montréal : <http://santepub-mtl.qc.ca/Publication/synthese/rapv11no1.pdf>

La mobilisation des communautés locales

La pratique de la concertation au niveau local n'est pas, non plus, un élément nouveau dans le paysage québécois. En fait, comme le souligne Denis Bourque, « La concertation est indissociable du développement local tel que pratiqué au Québec depuis plus de 30 ans »¹¹. Toutefois, cette stratégie connaît actuellement un essor important qui se traduit par un portrait complexe et enchevêtré¹². La mobilisation des communautés locales est dorénavant perçue par les décideurs publics, des bailleurs de fonds et les acteurs des communautés eux-mêmes, comme une solution face aux défis sociaux divers qui se présentent. La Fondation Chagnon¹³ est, encore ici, un vecteur important de cette stratégie en ce qui concerne l'intervention auprès des enfants et de leur famille. Elle est en fait, par l'entremise de *Québec en forme, Avenir d'enfants et Réunir/Réussir*, à l'origine des principales pratiques non gouvernementales de mobilisation des communautés touchant les familles¹⁴. Ce qui selon ses dires « permettra d'accroître la convergence des actions sur le terrain »¹⁵.

Comme stratégie, la mobilisation des communautés peut s'inscrire dans deux logiques, qui s'entrecroisent parfois dans la pratique. Il peut s'agir d'une manière de faire imposée par le haut (ici, le gouvernement ou un bailleur de fonds) ou encore d'un processus démocratique qui implique l'ensemble des acteurs dans la définition des besoins, objectifs, etc. Comme le soutient Sonia Racine « des changements imposés de l'extérieur ou ceux qui ne sont ni souhaités, ni adaptés par les communautés soulèvent des résistances et des remises en question sur le plan de la légitimité »¹⁶.

Alors, quelle place pour les familles?

Ce contexte interpelle les acteurs intéressés par la famille. Comme le soulignait l'une des conférencières du colloque, Martine Pinsonneault, « Le développement des communautés est un sujet qui suscite beaucoup de discussions depuis quelque temps. Nous sommes interpellés de toutes parts. Qu'est-ce que le développement des communautés, quels sont les ingrédients pour réussir, quelles sont les embûches et doit-on à tout prix y participer? »¹⁷. Rajoutons à ces questionnements pertinents, dans quel but et avec quels avantages pour les familles?

Dans le même ordre d'idées, il est intéressant de s'interroger sur les approches « précoces », qui sont préconisées au Québec. Bien qu'il puisse être difficile, en principe, de s'opposer à l'idée de favoriser l'égalité des chances en intervenant tôt dans la vie des enfants¹⁸, il apparaît tout à fait pertinent de se demander quel type d'intervention est privilégié, par qui, pour qui et avec quels objectifs et sous quel prétexte? Notons en terminant que ces réflexions doivent s'inscrire, comme nous l'ont rappelé certains intervenants lors du colloque, dans la perspective de la question récurrente du financement des services publics et de manière plus aiguë encore de celui des organismes communautaires.

En invitant à la réflexion à la fois des acteurs du monde de la recherche et des acteurs du monde communautaire nous avons comme prémisse qu'il est nécessaire de reconnaître le travail qui s'accomplit déjà et depuis longtemps dans les organismes communautaires¹⁹ tout en permettant la confrontation de ses pratiques avec la réalité qui se déploie, à un rythme rapide, sous nos yeux et en portant notre regard sur les familles.

11. Bourque, Denis (2009) : 18.

12. Voir Coopérative La Clé, mai 2010.

13. *Réunir/Réussir* : <http://www.reunirreussir.org/>

14. Tel que répertorié par la Coopérative La Clé (décembre 2009) *Portrait de l'univers de la mobilisation et du développement des communautés locales au Québec*, http://www.mobilisation-communaut.qc.ca/Docs/portrait_mobilisation_0912.pdf

15. <http://www.fondationchagnon.org/fr/mobiliser-communautes/perseverance-scolaire.aspx>

16. Sonia Racine (mai 2010), *La mobilisation pour le développement et le pouvoir d'agir des communautés locales*, présentation dans le cadre du colloque *L'intervention en petite enfance au Québec : Quelle place pour les familles?* <http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/Publications.asp?rub=contrib3>

17. Résumé de la conférence de Martine Pinsonneault, *Le développement des communautés, ce n'est pas une formule magique !* telle que décrite dans la programmation du colloque *L'intervention en petite enfance au Québec : quelle place pour les familles?* <http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/Publications.asp?rub=contrib3>

18. Il faut toutefois pousser plus loin la réflexion car l'égalité des chances est un choix normatif qui peut signifier qu'on omet dans l'immédiat de considérer les conditions de vie.

19. Un travail qui par ailleurs diffère de celui qui se fait auprès des familles dans le réseau de la santé en termes de regards sur la famille, d'objectifs et de méthode. Daniel Turcotte (mai 2010) *Venir en aide aux familles : regards croisés des établissements publics et des organismes communautaires*, communication présentée lors du colloque *L'intervention en petite enfance au Québec : quelle place pour les familles?* <http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/Publications.asp?rub=contrib3>

Quelques pistes pour poursuivre les réflexions

Ce qui émerge de manière importante des approches privilégiées, c'est la prépondérance de la place des experts et de leur savoir et l'emphase qui est placée sur l'acquisition de compétences tant chez les parents²⁰, que chez les enfants²¹ en occultant à la fois leur contexte de vie et le sens qu'ils donnent à leurs expériences. Cette façon de faire s'inscrit en faux par rapport aux principes d'empowerment des familles sur lesquels s'appuient les pratiques des organismes communautaires famille dans le but de « redonner aux parents la capacité de s'approprier ou de se rapprocher pleinement leur rôle parental »²². C'est plutôt, comme nous y invitent Michelle Pelletier et Danielle Piché, en misant sur les forces et les solidarités des familles qu'il devient possible pour elles de « développer un véritable sentiment de compétence et (à) assumer pleinement leurs responsabilités parentales »²³. C'est aussi l'avis de Jean-François René qui, à partir des concepts de reconnaissance et de réciprocité, invite les organismes communautaires qui

travaillent avec les familles, de même que « nous tous », à dépasser un premier degré de reconnaissance des familles (accueil, écoute, accompagnement, entraide) en « donnant les moyens aux parents de réfléchir ensemble, de prendre la parole avec d'autres »²⁴. Les organismes communautaires peuvent jouer un rôle important dans l'objectif de permettre aux familles sans voix d'accéder à une place citoyenne : en favorisant l'appropriation de la vie démocratique chez les parents à l'intérieur même de leur organisation et en continuant de porter les revendications et la parole des familles dans la communauté. D'autant plus que, dans certaines institutions, cette parole n'est pas sollicitée. C'est en effet ce que nous a exposé Élisabeth Doiron-Gascon dans sa présentation *Parent, fais ce que dois!* en nous parlant de l'école où la participation parentale se « résume » à l'implication du parent auprès de son enfant et non à une reconnaissance de son expertise lorsqu'il est question « de débats de fond, relatifs à la pédagogie ou strictement éducatifs »²⁵.

En guise de conclusion

Avec la tenue de ce colloque, nous cherchions à affirmer l'importance de la place et de la voix des familles dans le déploiement actuel de l'intervention qui leur est destinée. Nous souhaitons aussi souligner les alternatives qui se pratiquent quotidiennement dans les organismes communautaires famille. À la suite de cette journée, il m'apparaît important de faire monter une autre voix, celle du « nous tous », évoquée par Jean-François René devant ces manières de faire qui traduisent des choix de société. À ce titre, l'expérience française du mouvement « Pas de 0 de conduite pour les enfants de trois ans » peut nous inspirer²⁶. FIN

20. Qu'on renforce quand ils ont acquis et qu'ils appliquent leurs connaissances de la bonne nutrition vers la boîte à goûter par exemple. Voir texte de Carol Gélinas.

21. À qui, par exemple, on veut transmettre, avant leur entrée à l'école, les habiletés nécessaires à leurs apprentissages.

22. Résumé de la conférence de Nicole Déziel, *Pour et avec les familles : Jamais sans les parents*, telle que décrite dans la programmation du colloque *L'intervention en petite enfance au Québec : quelle place pour les familles?* <http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/Publications.asp?rub=contrib3>

23. Résumé de la conférence de Michelle Pelletier et Danielle Piché, *Miser sur les forces et les solidarités des parents*, telle que décrite dans la programmation du colloque *L'intervention en petite enfance au Québec : quelle place pour les familles?* <http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/Publications.asp?rub=contrib3>

24. Jean-François René (juin 2010), « Pour une approche marquée par la reconnaissance et la réciprocité dans les pratiques auprès des familles dites 'vulnérables' », *Bulletin de liaison FAFMRQ* : 8. <http://www.fafmrq.org/federation/2010/06/pour-une-approche-marqu%C3%A9e-par-la-reconnaissance-et-la-r%C3%A9ciprocit%C3%A9-dans-les-pratiques-aupr%C3%A8s-des-fami.html>

25. Élisabeth Doiron-Gascon et Carol Gélinas (juin 2010), « Parent, fais ce que dois! », *Bulletin de liaison FAFMRQ* : 10. <http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/DocsPDF/ArticleElisabethDoironGasconCarolGelin.pdf>

26. Pierre Suesser (juin 2010), « Mouvement Pas de 0 de conduite face aux déviations prédictives de la prévention psychologique », *Bulletin de liaison FAFMRQ* : 6, 7, 12 <http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/DocsPDF/ArticlePierreSuesser.pdf>; et Sylviane Giampino (juin 2010), « Tout ne se joue pas avant trois ans : une prévention psychologique précoce comme facteur de risque pour les enfants », *Bulletin de liaison FAFMRQ* : 4-5 <http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/DocsPDF/ArticleSylvianeGiampino.pdf>.

Références

BOURQUE, Denis (2009), « Transversalité et concertation : entre facteur de développement ou d'enfermement des initiatives locales », *Les Politiques Sociales*, n^{os} 1 et 2 : 18-30.

COOPÉRATIVE LA CLÉ (mai 2010), *La mobilisation pour le développement et le pouvoir d'agir des communautés locales au Québec. Portraits et défis*. <http://www.mobilisation-communaut.es.qc.ca/User-Files/CKEditor/MDCLportraitsetdefis100502.pdf>

COOPÉRATIVE LA CLÉ (décembre 2009), *Portrait de l'univers de la mobilisation et du développement des communautés locales au Québec*.

http://www.mobilisation-communaut.es.qc.ca/Docs/portrait_mobilisation_0912.pdf

DUCHARME, Élise (2010), *Étude de l'impact de l'arrivée des fondations privées sur les organismes communautaires qui se dédient à la famille*, Essai dans le cadre du programme de maîtrise en pratiques de recherche et action publique de l'INRS, document inédit.

DUFOUR, P., A. DOBROWOLSKY, J. JENSON, D. SAINT-MARTIN ET D. WHITE (juin 2007), L'investissement social au Canada. Émergence d'un référentiel global sous tension, Préparé pour un mélange à l'honneur de Bruno Jobert : Olivier Giraud et Philippe Warin, *Politiques publiques et démocratie*, Paris, Éditions La Découverte. <http://www.cccg.umontreal.ca/pdf/wp14.pdf>

JENSON, Jane (2008), « Writing Women Out, Folding Gender In : The European Union 'Modernises' Social Policy », *Social Politics* 15(2) : 131-153.

JENSON, Jane (2004), « Changing the Paradigm : Family Responsibility or Investing in Children », *Canadian Journal of Sociology* 29(2) : 169-192.

LÉVESQUE, Benoît (2007), *Une gouvernance partagée et un partenariat institutionnalisé pour la prise en charge des services d'intérêt général*, Collection Études théoriques, n^o ET0701, CRISES, UQAM.

<http://www.cris.es.uqam.ca/cahiers/ET0701.pdf>

Transmettre dans un contexte de pluriparentalité : successions patrimoniales dans les familles recomposées québécoises

Florina Gaborean

Florina Gaborean vient de terminer un stage postdoctoral au partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* sous la supervision de Françoise-Romaine Ouellette. Elle a présenté en avril 2010 une conférence midi au Centre – Urbanisation Culture Société de l'INRS sur le sujet dont il est question dans ce texte.

<http://partenariat-familles.ucs.inrs.ca/LesActivites.asp?rub=conferences>

Problématique et questions de recherche

Les familles recomposées représentent aujourd'hui un champ d'études largement exploré dans les sciences sociales, notamment par la sociologie, le droit et le travail social. La complexité de ces configurations familiales¹ et les formes spéciales de parenté qui se construisent ont suscité l'intérêt des chercheurs. Cependant, plusieurs aspects n'ont pas encore été étudiés. Peu de recherches ethnographiques (Martial 2003, 2009; Véron 2007) ont abordé les familles recomposées sous un angle anthropologique moins attaché à l'évaluation de l'intégration sociale de ces familles qu'à la description de leurs pratiques et des usages culturels et sociaux des liens parentaux construits.

La transmission patrimoniale constitue un domaine très peu étudié qui nous offre la possibilité d'explorer la dimension économique du transfert intergénérationnel et les modes de recomposition de la filiation. Des recherches antérieures ont relevé l'importance sociale et symbolique de l'héritage pour la manière dont sont pensés les liens parents-enfants dans les familles recomposées (Martial 1999, 2000, 2003). La multiplication des figures parentales²

et la non-reconnaissance juridique des beaux-parents qui ne détiennent ni obligations, ni droits spécifiques envers les enfants de leur conjoint, rendent le processus de transmission plus complexe que dans les familles nucléaires. De telles transmissions rencontrent de nombreuses difficultés dans des contextes juridiques qui protègent les liens tracés par la filiation légale, comme c'est le cas en France³. Elles sont assouplies par des régimes successoraux plus permissifs où la liberté testamentaire et l'absence de réserve héréditaire et de taxes fiscales favorisent une transmission des biens au-delà de la parenté. La province de Québec offre un tel contexte juridique. Chacun peut, à la condition de rédiger un testament, disposer de ses avoirs en excluant parents et enfants et en y incluant des personnes « étrangères » qui ne font pas partie de la parenté directe ou collatérale.⁴

Nous nous intéressons à mieux comprendre les modalités de transfert patrimonial dans les familles recomposées et le lien entre le droit (normes juridiques) et les usages de cette transmission. La liberté qui caractérise le régime successoral québécois se traduit-elle par une transmission dans la relation beau-parentale? Quels facteurs influencent le processus de transmission et les stratégies utilisées?

1. La famille recomposée désigne une constellation familiale issue de séparations et d'unions successives, composée d'un couple d'adultes, mariés ou non, vivant avec au moins un enfant issu d'une précédente union. Cette forme de famille peut comprendre plusieurs types de liens fraternels : quasi-frères et quasi-sœurs lorsque chaque membre du couple reconstitué a des enfants nés d'unions antérieures et demi-sœurs et demi-frères lorsque le couple reconstitué a ses propres enfants. Selon les sociologues, la famille recomposée constitue une constellation familiale qui dessine l'espace de circulation des enfants entre les foyers paternel et maternel et leurs parentèles respectives (Théry 2000 : 13).

2. Aussi nommée pluriparentalité. Concept apparu récemment dans les sciences sociales pour désigner la multiplication des figures parentales dans les nouvelles formes de parenté occidentales.

3. Le droit français impose la réserve successorale qui interdit l'exhérédation (action de déshériter) des descendants. En plus, la transmission au-delà de la parenté instituée est fortement taxée par l'État (Martial 2009 : 195).

4. En l'absence de testament, le Code civil prévoit que seulement le conjoint marié peut recevoir une partie de l'héritage du défunt. Il hérite, en présence de descendants, du tiers des biens, tandis que les descendants reçoivent les deux tiers restants.

Méthodologie et résultats

Pour répondre à ces questions, nous utilisons les données issues d'une recherche qualitative sur le thème de la transmission patrimoniale et symbolique dans les familles recomposées québécoises. Nous avons effectué vingt entretiens semi-directifs auprès de deux membres de dix couples vivant en familles recomposées (âgés de 35 à 65 ans) et dix auprès de jeunes adultes ayant vécu dans une famille recomposée (âgés de 20 à 30 ans). Les personnes interviewées proviennent de milieux sociaux divers. Nous avons également réalisé quatre entrevues avec des notaires spécialisés en droit familial et immobilier. La majorité des couples interviewés vivent en union libre (1 seul couple marié). La moitié des couples ont des enfants issus d'unions précédentes et des enfants communs (liens demi-fraternels) alors que l'autre moitié a uniquement des enfants nés d'unions précédentes (liens quasi fraternels). Le recueil des témoignages s'est effectué en 2008 et 2009 dans les villes de Québec, Montréal et Gatineau. Cette composition de l'échantillon nous a permis d'avoir accès aux pratiques de transmission de deux générations différentes : celle des (beaux)-parents comme transmetteurs qui organisent leur succession de leur vivant et celles des (beaux)-enfants comme récepteurs qui incorporent l'héritage, cherchent et inventent le sens de la transmission.

L'analyse du discours a révélé une différence de perceptions entre ces deux générations concernant l'importance de l'héritage et les modalités de transmission patrimoniale.

Les (beaux)-parents se disent soucieux d'optimiser le transfert du patrimoine après leur décès, mais ils font un usage limité des instruments juridiques tels que la donation et le testament. Cinquante pour cent des répondants de cette génération ont fait un testament pendant leur première union, mais seulement quatre l'ont mis à jour après la seconde union. Selon les notaires rencontrés, une planification successorale est essentielle dans les familles recomposées. Cela pourrait éviter les disputes entre les descendants issus de filiations différentes et minimiser l'impact fiscal des successions⁵. Les pratiques de transmission envisagées par les couples reconstitués révèlent une méconnaissance de ces outils juridiques. En règle générale, la maison et les biens meubles seront légués au deuxième conjoint alors que les assurances-vie et une partie des REER seront transmis aux enfants biologiques. Malgré la liberté de tester, la transmission suit la filiation légale : il y a très peu de legs dans la relation beau-parentale. On a consigné une seule donation faite par un beau-père à sa belle-fille (100 000 \$) mais ce cas est plutôt exceptionnel car le beau-père disposait d'une fortune importante. Les relations beau-parentales significatives s'expriment surtout dans les transmissions symboliques (valeurs, vocations).

Les projets successoraux et les usages testamentaires des couples interviewés révèlent deux logiques de transmission : de conjugalité et de filiation. La façon dont sont vécues les relations dans la famille, la durée de la deuxième union, l'âge des conjoints et le nombre d'enfants présents dans la constellation familiale influencent les choix des (beaux)-parents. La logique de conjugalité l'emporte quand les couples ont des enfants communs, une relation de longue durée ou quand ils veulent se protéger mutuellement afin de disposer d'une autonomie financière à la retraite :

« Pour nous aider à mieux vivre la retraite, nous nous sommes légués mutuellement la maison, les meubles, une partie des assurances-vie et les fonds de pension. À cause de nos choix de vie, la situation à la retraite n'est pas brillante. On laisse aux enfants une partie des assurances-vie. Nous considérons que nos enfants ont tout le temps pour accumuler un patrimoine, alors que nous sommes vers la fin. (femme, 49 ans) »

Quand la recomposition est intervenue plus tard dans la vie (la cinquantaine) et que les enfants de filiations différentes n'ont pas grandi ensemble, la logique de filiation est prédominante : la succession est déterminée en fonction de l'appartenance de chacun au groupe familial d'origine. Dans ce dernier cas, les (beaux)-parents semblent tenir à ce que les biens acquis pendant leur vie commune (une maison par exemple) soient partagés équitablement entre les deux groupes de descendance. Ainsi, il y a deux lignées qui entrent en concurrence dans l'accès aux biens communs :

« Je laisse tous mes avoirs à mon fils. Mon conjoint devrait laisser ses avoirs à ses propres enfants, je n'ai pas d'attentes. On va partager seulement la maison qu'on a achetée ensemble. Il faut trouver une solution pour que mon enfant puisse profiter de ma part mais non pas au détriment de mon partenaire qui a contribué pour cette maison et a travaillé très dur. C'est difficile de penser tout le temps que les biens que je laisse à mon conjoint vont aller à ses enfants. C'est beaucoup plus simple dans les familles normales. Dans les familles recomposées, c'est compliqué. (femme, 65 ans) »

5. Au Canada, il n'y a pas d'impôt sur les successions mais celles-ci risquent d'être diminuées en bonne partie par l'impôt sur les gains en capital réalisés dans la dernière année de vie du défunt. Certaines dispositions testamentaires peuvent réduire l'impact fiscal. Ainsi, il y a un roulement fiscal si certains biens sont légués au conjoint (les REER, notamment).

Comme la plupart des couples recomposés de notre échantillon vivent une recomposition de longue durée, nous avons repéré une valorisation plus importante de la logique de conjugalité. Cette tendance est aussi remarquée par Martial (2009) dans une étude réalisée sur les usages testamentaires dans les familles recomposées québécoises. Cette pratique serait depuis longtemps courante au Québec dans les familles intactes : l'un des époux transmettait au survivant qui donnait par la suite aux enfants du couple. La solidarité incluse dans le lien matrimonial se trouvait ainsi maintenue par delà le décès (2009 : 198). La logique de conjugalité est plus marquée dans les familles où les conjoints ont une grande différence d'âge (15 ans et plus, les hommes plus âgés que les femmes) et des enfants communs. Presque tous les biens sont légués à la deuxième conjointe et aux enfants communs au détriment des enfants nés d'une union précédente. Une telle pratique est justifiée par la nécessité d'assurer une sécurité financière à la deuxième famille et par la différence d'âge existante dans la fratrie. Une logique d'équité entre alors en jeu : il faudrait assurer aux jeunes enfants issus de la deuxième union un niveau de vie semblable à celui dont ont bénéficié les enfants plus âgés devenus adultes autonomes :

« Je ne laisserai rien à ma fille aînée car elle gagne bien sa vie et elle n'en a pas besoin. La plupart de mes biens vont aller à ma troisième conjointe et à mon dernier fils. C'est juste une question de subvenir à leurs besoins. Mon fils cadet aura besoin pour plus longtemps que les autres. C'est la logique d'équité qui prévaut, en fonction des besoins. (homme, 52 ans). »

L'autonomie est d'ailleurs une valeur de base qui régit les relations entre générations. Les parents épargnent pour jouir d'une autonomie financière à la vieillesse, alors que les jeunes n'incorporent pas l'héritage dans leurs projets d'avenir. Il y a cependant une différence de perception concernant l'enjeu affectif de l'héritage. Les (beaux-)enfants interviewés valorisent davantage le côté symbolique de l'héritage que ne le font leurs (beaux)-parents. Il est un indicateur de la qualité du lien construit. Plusieurs s'attendent à hériter de leurs parents biologiques mais ceux qui ont des relations significatives avec les beaux-parents aimeraient aussi recevoir un héritage de leur part : un objet, une petite somme d'argent, c'est la valeur symbolique qui l'emporte :

« Je pense que mon beau-père me léguera quelque chose. Je m'attends surtout à des objets qui ont une valeur sentimentale. En même temps, je n'ai aucun intérêt envers ce qu'il pourrait me donner, je ne compte pas sur cela. J'apprécierais énormément si je figurais dans son testament. Je considère que j'ai une place dans sa vie. (jeune homme, 20 ans). »

Cette différence de perceptions traduit le manque de dialogue entre les générations au sujet du transfert patrimonial. La mort, les successions et la rédaction du testament sont des sujets tabous dans les familles. Cependant, la difficulté pour les générations d'avoir une conversation à ce sujet apparaît comme un obstacle majeur à la planification successorale et à la bonne gestion de la retraite et de la vieillesse.

Ce travail constitue une première présentation des résultats de cette recherche portant sur la transmission dans les familles recomposées québécoises. Il sera complété par d'autres analyses approfondies sur les dimensions matérielle et symbolique du transfert intergénérationnel. FIN

Références

MARTIAL, Agnès (1999), « Le lien beau-parental à l'épreuve de la transmission », *Recherches et prévisions* 55 : 1-10.

MARTIAL, Agnès (2000), « L'adoption de l'enfant dans les familles recomposées » dans C. Neyrinck et A. Fine (dir.), *Parents de sang, parents adoptifs. Approches juridiques de l'anthropologie de l'adoption*, Paris, Maison des sciences de l'Homme, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence : 189-210.

MARTIAL, Agnès (2003), *S'apparenter. Ethnologie des liens de familles recomposées*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme.

MARTIAL, Agnès (2009), « Choisir ses héritiers : recompositions familiales et successions patrimoniales en France et au Québec », *Anthropologie et sociétés* 33(1) : 193-209.

THÉRY, Irène (2000), Préface au livre de Sylvie Cadolle, *Être parent, être beau-parent. La recomposition de la famille*, Paris, Éditions Odile Jacob : 11-17.

VÉRON, Bérangère (2007), « Héritages symboliques et rapports aux lignées dans les familles recomposées », *Recherches familiales* 4 : 25-35.

Dans les familles suisses, « le temps, c'est de l'argent » et au Québec?

Caroline Henchoz

Caroline Henchoz est chercheure postdoctorale au partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* sous la supervision d'Hélène Belleau. Sa thèse de doctorat a été publiée en 2008 chez L'Harmattan sous le titre *Le couple et l'argent. La construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*. Elle est actuellement boursière du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

En Suisse, les deux conjoints sont professionnellement actifs dans presque 70 % des familles avec enfant(s)¹. Leur emploi du temps est donc bien chargé et, en Suisse comme au Québec², les activités qu'ils doivent caser dans un temps limité entrent parfois en concurrence. En plus des tâches quotidiennes, il faut essayer de garder du temps pour soi, tout en aménageant des moments pour le couple ou la famille. Comment s'organiser? En Suisse, la conciliation entre famille et travail se fait essentiellement grâce au travail à temps partiel des femmes car la politique libérale intervient peu dans l'organisation des ménages. Néanmoins, une règle semble dominer que l'on soit en Suisse ou au Canada : la famille est prioritaire³ et chaque conjoint est censé lui consacrer un nombre d'heures équivalent⁴. Cette organisation du temps est essentielle car elle a un impact économique important. En se répartissant le temps professionnel, et le temps domestique et familial, les conjoints se

répartissent aussi l'accès à un revenu. Cette organisation du temps va aussi influencer le budget des ménages et l'argent dont chacun pourra bénéficier. L'inscription dans un club de sport a un prix, de même qu'une sortie au restaurant en amoureux ou une séance de cinéma avec les enfants.

Il est donc important de comprendre comment les conjoints définissent le temps consacré à la famille. Les recherches sur l'emploi du temps des ménages sont précieuses, car elles montrent que la répartition entre travail rémunéré et non rémunéré reste inégalitaire, mais elles ne disent pas comment les conjoints interprètent ces différentes activités. Est-ce que faire le ménage, c'est prendre soin de sa famille? Est-ce du temps familial?

Les résultats présentés dans cet article proviennent d'une recherche effectuée entre 2005 et 2009 auprès d'une centaine de Suisses francophones de classe moyenne et de tous âges (de 35 à 90 ans). Ils montrent que la définition du temps et de sa valeur économique

conduit à des inégalités au sein des familles suisses. Ces inégalités ne dépendent pas de la (mauvaise) volonté, de la naïveté ou du laisser-faire des conjoints, elles ont une assise profondément sociale. La recherche actuellement en cours sur l'usage et la signification du temps dans les couples québécois⁵ va nous permettre de voir si l'on retrouve les mêmes logiques de reproduction des inégalités dans le contexte québécois où la politique familiale encourage davantage la conciliation entre une vie de famille et un taux d'activité professionnelle des conjoints élevé⁶.

Quand le temps définit l'usage de l'argent

La perception du temps a un impact sur la manière dont les membres de la famille utilisent leurs ressources monétaires. Cependant une même occupation peut prendre une signification différente selon que l'on soit homme ou femme car les conjoints vont aussi évaluer l'impact qu'elle a sur le bien-être de la famille.

1. UNECE (2008), *Statistical Division Database, compiled from national and international (EUROSTAT) official sources*.

2. Tremblay, Diane-Gabrielle (dir.) (2005), *De la conciliation emploi-famille à une politique des temps sociaux*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

3. Daly, K. (2001), « Deconstructing Family Time : From Ideology to Lived Experience », *Journal of Marriage and Family* 63 : 283-294.

4. Henchoz Caroline (sous presse), « Quelques principes de la solidarité conjugale. Étude sur l'économie domestique de trois générations de couples », dans A. Martial et H. Belleau (dir.), *Aimer et compter? Droits et pratiques des solidarités conjugales*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, coll. Le temps du genre.

5. Projet financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), mené dans le cadre du partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* en collaboration avec Hélène Belleau.

6. Institut de la statistique du Québec (2009), *Le marché du travail et les parents*, Québec, Institut de la statistique du Québec.

Le temps professionnel : un temps familial?

Chez les Suisses de plus de 50 ans, le temps que l'homme consacre, ou consacrait pour les plus anciens, à son activité professionnelle est généralement perçu par les membres de la famille comme un temps familial (les revenus qui en découlent bénéficiant au bien-être économique de tous). Ce n'est pas toujours le cas du temps professionnel des femmes. Il arrive en effet que celui-ci soit considéré comme un temps personnel; c'est-à-dire un temps destiné à satisfaire son propre intérêt ou plaisir. Une activité égoïste voire néfaste pour la famille car les femmes ne sont plus disponibles pour prendre soin de leur entourage.

Chez les plus âgés, l'homme donnerait du temps à la famille en exerçant son activité professionnelle, au contraire de la femme qui lui en « volerait ». Répondre à la règle de l'investissement équilibré dans la famille nécessite que la femme investisse du temps pour le bien-être familial, par exemple en effectuant les tâches ménagères. Le fait qu'elle en fasse plus que son conjoint ne sera pas nécessairement perçu comme injuste puisqu'il s'agit pour elle de réparer une inégalité en ajustant son investissement familial à celui de son compagnon. Cette perception du temps a cependant un avantage pour les femmes. Lorsque les revenus masculins sont suffisants pour financer les besoins de la famille, elles sont relativement libres d'utiliser leur argent comme elles le souhaitent car il est considéré comme non nécessaire à l'économie familiale. Ici, la conciliation entre famille et travail est basée sur la complémentarité entre hommes et femmes, chacun ayant des responsabilités bien distinctes. Cet arrangement est plus contraignant pour l'organisation du temps des hommes qui est conditionnée par les contraintes professionnelles et la nécessité d'un emploi à plein temps. Bien que le temps des femmes soit rythmé par les activités domestiques, elles sont nombreuses à relever la liberté qu'elles ont de l'organiser comme elles l'entendent. Une liberté que certaines d'entre elles ne sont pas prêtes à abandonner pour entrer sur le marché du travail ou pour un taux d'activité professionnel plus élevé.

Le mode de conciliation famille/travail change avec les nouvelles générations. L'augmentation du taux d'activité des femmes et des mères conduit à une solidarité conjugale basée sur le partenariat économique. Les revenus des hommes et des femmes servent alors à financer ensemble le budget du ménage. Cet arrangement a ses avantages, comme le partage du pouvoir économique, et ses inconvénients. Le temps des hommes et des femmes est davantage structuré par les contraintes professionnelles. En ce sens, la conciliation famille/travail dépend plus qu'autrefois des structures mises en place par l'État, ce qui pose de réels problèmes quand il y en a peu. Ce nouveau mode de solidarité a également un impact sur la valeur accordée au temps ménager et familial.

Le prix du temps familial

Les économistes ont longtemps considéré le temps investi dans le ménage et la famille comme n'ayant aucune valeur (monétaire). C'est dans les années 1980, sous l'impulsion des recherches féministes, que l'on commence à évaluer la valeur monétaire du travail ménager et familial pour en montrer l'importance sociale. On retrouve cette même tendance chez les familles interrogées. Les plus âgés n'accordent aucune valeur au temps familial, au contraire des plus jeunes. L'insertion professionnelle continue des femmes et le fait qu'un certain nombre de tâches domestiques se soient professionnalisées (garde des enfants, ménage, etc.) permettent désormais aux conjoints de fixer un prix au temps qu'ils investissent dans les activités domestiques. On ne peut pas échanger ce qui est gratuit, par contre on peut échanger ce qui a un prix. En acquérant une valeur économique, le temps domestique devient une ressource qui peut s'échanger contre d'autres biens.

Mon temps familial vaut de l'argent

Martha, une Suisse de 35 ans, a diminué son taux d'activité professionnelle pour s'occuper de sa fille. Elle estime que le temps qu'elle passe à l'éducation de sa fille vaut le salaire qu'elle a « perdu » en diminuant son taux d'activité. Elle demande alors à son époux de verser l'équivalent monétaire sur leur compte commun destiné à financer les dépenses collectives.

Fixer un prix à son temps familial permet à Martha de reconstruire l'équilibre entre des contributions de nature désormais différente. En trouvant un équivalent à la contribution économique masculine, elle maintient un sentiment d'équité au sein du couple. Cependant, le prix du temps domestique n'est pas le même si l'on est homme ou femme. Comme le soulignent les inégalités salariales persistantes au Québec et en Suisse⁷, le temps masculin est mieux rétribué sur le marché du travail que le temps féminin. C'est également le cas dans la sphère privée. Si Martha s'appelait Marc et faisait le même calcul, le prix de son temps familial serait plus élevé car il y aurait de fortes probabilités que Marc ait un salaire plus élevé que Martha. Marc demanderait ainsi plus d'argent pour le même service que Martha. Cela ne serait pas considéré comme injuste puisque dans cet exemple, le prix du temps familial est fixé en fonction du salaire de chacun. Autrement dit, les inégalités du marché de travail se reproduisent dans la sphère privée de manière quasi invisible.

L'achat de temps libre

Si le temps a un prix, cela veut-il dire qu'on peut en acheter? Il semble que cela soit le cas mais uniquement pour les femmes. Lorsque les femmes ont de bons revenus, elles ne négocient pas pour que les hommes fassent plus d'heures de travail ménager. Elles ne remettent pas en question l'inégale répartition des tâches ménagères. Par contre, elles utilisent leur argent pour acheter de l'aide ménagère et ainsi se décharger des tâches domestiques⁸. Autrement dit, elles utilisent leur revenu pour acheter du temps libre. Cela ne semble pas être le cas pour les hommes. Leur revenu n'a aucune influence sur le temps qu'ils passent à faire le ménage. Un temps qui reste d'ailleurs étonnamment stable au cours de l'histoire familiale, en Suisse comme dans d'autres pays⁹. Hormis l'inégalité entre les sexes, les hommes n'ayant pas besoin d'acheter du temps hors ménage, l'inégalité se niche aussi entre les femmes qui n'ont pas toutes les mêmes moyens d'acheter du temps libre.

En guise de conclusion...

Les Suisses sont-ils si différents des Québécois? En Suisse comme au Québec, le partage égal du travail rémunéré et du travail non rémunéré n'est pas acquis. Les hommes sont toujours plus occupés par le premier et les femmes par le second. Cependant, si l'on cumule les heures consacrées à l'activité professionnelle et aux tâches domestiques, on arrive à l'égalité presque parfaite, comme si les conjoints s'arrangeaient pour s'accorder le même temps libre. Cela ne veut pourtant pas dire qu'ils partagent le même niveau de vie car le temps des uns et des autres a une valeur différente. Comparer deux contextes différents comme la Suisse et le Québec permet de voir dans quelle mesure les opportunités que leur offre leur contexte de vie influencent l'équilibre des échanges familiaux. FIN

Références (pour en savoir plus)

GILLIS, John (1996), « Making Time for Family : The Invention of Family Time(s) and the Reinvention of Family History », *Journal of Family History* 21(1) : 4-21.

HOCHSCHILD, Arlie Russel (1997), *The Time Bind : When Work Becomes Home and Home Becomes Work*, New York, Metropolitan Books.

PRONOVOST, Gilles (1996), *Sociologie du temps*, Paris, Bruxelles, DeBoeck Université.

TURCOTTE, Martin (2007), « Le temps passé en famille lors d'une journée de travail typique, 1986 à 2005 », *Canadian Social Trends* 83 : 2-11.

7. Ministère de la Famille et des Aînés (2005), *Un portrait statistique des familles au Québec*, Québec, Gouvernement du Québec; Branger Katja et al. (2008), *Les familles en Suisse. Rapport statistique 2008*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique.

8. Henchoz Caroline et Boris Wernli (sous presse), « Cycle de vie et travaux ménagers. L'investissement des hommes et des femmes lors de différentes étapes de la construction de la famille », *Revue suisse de sociologie*.

9. Baxter, Janeen, Belinda Hewitt and Michele Haynes (2008), « Life Course Transitions and Housework : Marriage, Parenthood, and Time on Housework », *Journal of Marriage and Family* 70 : 259-272; Sanchez, Laura and Elizabeth Thomson (1997), « Becoming Mothers and Fathers. Parenthood, Gender, and the Division of Labor », *Gender & Society* 11 : 747-772.

L'entreprise familiale en milieu rural comme lieu d'expression particulière des solidarités familiales

Ninon Lalonde

Ninon Lalonde est doctorante à l'Université de Montréal sous la direction de Marianne Kempeneers. Elle a reçu une bourse du partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles*.

La thèse que nous entreprenons porte sur les solidarités familiales à l'œuvre dans des entreprises familiales situées en milieu rural québécois. Au Québec, les espaces ruraux ont subi de profondes transformations depuis plus d'un siècle. Plus particulièrement, au cours des vingt dernières années, un renversement démographique s'est produit. Alors que la population agricole était majoritaire jusqu'au début des années 1960, elle ne représente plus que 6,8 % de la population rurale en 2001 (Statistique Canada 2001). Le Québec fait donc face à une nouvelle ruralité où l'on assiste à une disparition progressive de la ferme familiale au profit de mégaentreprises agroalimentaires. Devant ce constat, la question de la transmission de la ferme familiale québécoise (voire l'échec de cette transmission) a été longuement documentée. Par contre, les études existantes ont très peu abordé la question de l'entreprise familiale rurale sous l'angle des solidarités familiales.

Choisir l'entreprise familiale en milieu rural comme objet d'étude amène à combiner les notions de « transmission » et de « solidarités familiales » et, ainsi, à appréhender d'emblée deux niveaux d'analyse des solidarités familiales, soit les solidarités intergénérationnelles qui impliquent la notion de transmission d'une part, et l'échange de services entre individus saisi dans la quotidienneté, d'autre part. Il s'agit d'élaborer une nouvelle réflexion sur les formes et logiques des solidarités familiales. Cette thèse s'inscrit donc plus directement dans le champ de la sociologie de la famille que dans la lignée des travaux en sociologie rurale. Nous avons pour objectif d'analyser de quelle manière se tissent les liens de la solidarité familiale dans l'univers rural contemporain. Cette démarche devrait nous permettre 1) de mieux éclairer les logiques familiales en milieu rural

aujourd'hui, et 2) d'approfondir la réflexion autour du concept de « solidarités familiales », notamment en saisissant d'emblée le niveau intergénérationnel et celui des pratiques quotidiennes au principe de ces solidarités. Ainsi dans notre thèse, l'entreprise familiale sera considérée comme un lieu d'expression particulier des solidarités familiales, lesquelles se manifestent selon une logique qui implique mais dépasse la simple transmission intergénérationnelle de l'entreprise.

Un Québec rural en transformation

L'entreprise familiale en milieu rural s'est beaucoup transformée depuis quelques décennies, transformations qui sont en lien avec celles plus générales du milieu rural.

Au Québec, au début du 20^e siècle, l'agriculture est une activité économique dominante et l'Église catholique exerce une autorité très forte dans l'ensemble de la société. L'espace rural est alors perçu comme un ensemble de petites com-

munautés ayant les mêmes trajectoires de développement et où l'agriculteur est fortement lié à sa terre et à la paroisse. C'est ce qu'on a longtemps appelé le rural « traditionnel ». Une association est alors faite entre agriculture et ruralité et ces deux thèmes deviennent des synonymes (Simard 2002). La famille, le rang et la paroisse décrivent le village (Blanchard 1935). Dans les faits, les processus de modernisation, de spécialisation, d'industrialisation et

d'exode rural sont déjà en cours. Par exemple, selon Linteau *et al.* (1989), au lendemain de la Première Guerre mondiale, on assiste à un recul des cultures céréalières, à une augmentation de la production laitière et à l'utilisation croissante de moteurs à essence pour la machinerie agricole et le transport. La plaine de Montréal fait face à un exode rural depuis le début du siècle.



Après la Deuxième Guerre mondiale, les techniques utilisées en agriculture se modernisent et se spécialisent davantage. On assiste également à une accélération du déclin de la population agricole. De nombreuses petites fermes familiales disparaissent, alors que se développent de grandes entreprises agroalimentaires (porcine, avicole, bovine, etc.) (Ouellet, Tondreau, Parent et Perrier 2003). En outre, les conditions de vie des ruraux habitant des milieux éloignés s'améliorent, notamment grâce à l'arrivée de l'électricité et à l'amélioration du réseau routier. Des rangs et des villages sont fusionnés aux villes les plus proches. Le processus d'industrialisation et l'exode rural sont de plus en plus marqués. Au cours des années 1960, la société québécoise fait également face à une diminution de l'autorité religieuse, à une démocratisation du système d'éducation, à l'arrivée de plus en plus prononcée de la société de consommation, à la hausse de l'influence des médias... C'est la Révolution tranquille et l'implantation de ce qui sera appelé l'État-providence (Simard 2002).

Cependant, depuis le milieu des années 1980, on observe un renversement démographique caractérisé par la fin de l'exode rural et par une accélération de l'exode urbain. Selon Mathieu (1998), le déclin de l'activité agricole aurait contribué à un renouvellement des emplois à la campagne. Ces emplois ne seraient plus agricoles mais bien ruraux et se présenteraient sous de nouvelles formes, tels le travail à domicile rendu possible grâce à Internet ou la pluriactivité. L'exode urbain s'expliquerait notamment par une crise de l'emploi en ville, par la perception de la ruralité comme d'un idéal rêvé où il est possible d'effectuer un travail marginal et par une conception de la campagne comme étant un milieu naturel et tranquille offrant un style de vie hautement recherché (Mathieu 1998), par opposition à la ville, milieu bruyant et pollué. Le développement des activités touristiques et de

villégiature prend de plus en plus de place dans l'économie des régions rurales, pour lesquelles il constituerait, en quelque sorte, une « planche de salut » (Gagnon 2005; Deblois-Martin 1997). La revitalisation des espaces ruraux par le tourisme pose toutefois le problème de l'iniquité des ressources dont disposent les régions comme attrait touristique (Gagnon 2005).

L'entreprise familiale rurale a été influencée par ces profondes transformations. Il suffit de penser à l'importante diminution des fermes familiales québécoises, au développement de grandes entreprises agricoles, du tourisme, de la villégiature, des activités de loisirs et de plein air, ainsi que de la vente de produits artisanaux et du terroir. De nouvelles entreprises familiales voient le jour sans être pour autant les « traditionnelles » fermes québécoises. Dans ce contexte, qu'en est-il, actuellement, de l'entreprise familiale rurale et comment se cristallisent et s'imbriquent, en son sein, des pratiques de solidarités entre individus et entre générations?

L'entreprise familiale comme objet d'étude

L'entreprise familiale¹ a été, et est encore aujourd'hui, un objet d'étude très présent dans les sciences de la gestion. Leur angle d'approche privilégié, autant en Amérique du Nord qu'en Europe, est, notamment, les problèmes que rencontre l'entreprise familiale lors de sa transmission. En

effet, ces études s'entendent pour dire que 30 % des entreprises familiales survivraient jusqu'à la deuxième génération, entre 10 et 15 % à la troisième génération et entre 3 à 5 % à la quatrième génération². Ces études ont souvent comme objectif l'élaboration de conseils et de guides de bonnes pratiques visant à diminuer ces taux d'échec jugés alarmants. « Aux problèmes, des solutions; en haut de la liste figure la 'planification' de la transmission, et de la propriété et du pouvoir » (Lobet 2008 : 32). Localiser l'entreprise familiale dans son environnement social et comprendre les enjeux sociologiques qu'elle sous-tend ne sont pas des objectifs visés par ces études, d'où la nécessité de remédier à cette situation.

Les études rurales québécoises ont, elles aussi, largement parlé de l'entreprise familiale, mais sous une unique forme, soit celle de la ferme associée au milieu rural « traditionnel ». Et si, de nos jours, l'entreprise familiale agricole est prise comme objet d'étude par certains sociologues, c'est habituellement pour analyser sa transmission d'une génération à une autre. On s'intéresse alors, tout comme dans les études de gestion et en arrivant sensiblement aux mêmes conclusions, aux « conditions gagnantes » de transmission de ce type d'entreprises en diminution, qui seraient trois fois sur dix reprises par une relève non familiale ou, démantelées (Ouellet, Tondreau, Parent et Perrier 2003 : 145). Ces études ne permettent donc pas de

1. Pour le moment, la définition que nous donnons à l'entreprise familiale dans cette thèse est celle de Lobet (2008 : 111) inspirée de Pierre Hugron (1998 : 37), soit « une organisation de production de biens ou de services, à caractère commercial, dont la propriété et le pouvoir de gestion sont sous le contrôle effectif des membres de naissance ou par alliance d'une même famille ».

2. Pour plus de précisions, se référer à la thèse de Delphine Lobet (2008), *Transmettre ou pas? Dispositions à la transmission au sein des PME familiales en Belgique francophone*.

3. D'un point de vue pragmatique, le terme « solidarité » renvoie à l'ensemble des pratiques de redistribution ou d'échange de biens et services se manifestant à la fois au sein de la société et à la fois au sein de la famille nucléaire ou élargie (Kempeneers 2008). En définitive, la notion de solidarités se réfère autant à des analyses macrosociologiques sur le plan national et social, qu'à des analyses microsociologiques sur la famille ou le couple. Les degrés de contrainte varient également allant des obligations légales à l'électivité des aides dispensées.

comprendre les logiques de solidarités familiales à l'œuvre en entreprise. De plus, nous avons très peu d'informations sur les nouvelles entreprises familiales rurales (vente et production des produits du terroir, auberge...) autres qu'agricoles.

Selon Lobet (2008), les particularités de l'entreprise familiale comparativement à d'autres types d'entreprises sont nombreuses : proximité des sphères professionnelles et familiales, transmission d'un patrimoine économique, mais également d'un métier, de savoir-faire, d'affects, d'un mode de vie, d'une histoire, ainsi que, éventuellement, la poursuite de l'activité d'une génération à l'autre. Ce sont ces caractéristiques qui nous permettront d'observer des pratiques de solidarités familiales³ intergénérationnelles et quotidiennes. Jusqu'à maintenant, la majorité des études sur les solidarités familiales se sont attachées à décrire les pratiques de solidarités en fonction des appartenances sociales, généalogiques et de genre et à différencier les solidarités familiales des solidarités publiques ou marchandes. Par ailleurs, le processus de transmission d'un héritage avec ses multiples contraintes implicites et explicites a été étudié, notamment par Anne Gotman, mais l'entreprise familiale n'a pas, jusqu'à maintenant, été sollicitée comme contexte d'observation des solidarités familiales. La prise en compte du processus de transmission et des pratiques de solidarités familiales entre individus, dans un contexte d'entreprise familiale rurale, est une approche peu répandue et c'est là que la démarche préconisée dans notre thèse prend tout son intérêt.

Nous envisageons, dans le cadre de la thèse, de mener une étude de cas ethnographique (entrevues et observation participante) dans quelques entreprises familiales rurales québécoises, plus précisément dans des vergers localisés en Montérégie. Les cas choisis permettront de « donner de l'éclat à la valeur de généralité de l'explication » (Hamel 2000 : 11). Premièrement, ces entreprises familiales auront été transmises sur deux à quatre générations. Deuxièmement, elles auront pris le tournant du tourisme en diversifiant leurs produits (cidre de glace, crème de pommes, cidre de pomme avec bulles...) plutôt que de se concentrer uniquement sur la culture de la pomme, comme cela était précédemment le cas. Cette adaptation des vergers étudiés aux transformations de la ruralité contemporaine nous permettra de comprendre les dynamiques de solidarités familiales à l'œuvre dans ce processus. Le terrain devrait débiter à l'automne 2010. FIN

Références

BLANCHARD, R. (1935), *L'Est du Canada français*, Paris et Montréal, tomes 1 et 2.

DEBLOIS-MARTIN, C. (1997), « Tourisme et patrimoine : les rendez-vous manqués », *Continuité* 76 : 37-40.

GAGNON, S. (2005), « Les conflits d'utilisation du sol en espace rural : un problème fondamental de différenciation régionale à l'occupation 'oisive' du territoire », dans B. Jean, et D. Lafontaine (eds), *Territoires et fonctions. Tome 2. Des pratiques aux paradigmes : Les systèmes régionaux et les dynamiques d'innovation en débats*, CRDT et GRIDEQ, Rimouski : 205-216.

GOTMAN, A. (2006), *L'héritage*, Presses universitaires de France, Paris.

HUGRON, P. (1998), « La régie d'entreprises familiales », *Revue internationale de Gestion* 23(3) : 37-40.

HAMEL, J. (2000), « À propos de l'échantillon. De l'utilité de quelques mises au point », *Recherches qualitatives* 21 : 3-20.

KEMPENEERS, M. (sous presse, 2008), « De la famille au couple, de quelle solidarité parle-t-on? Réflexions sur un concept aux frontières du droit et de la sociologie », *Enfances, Familles, Générations*.

LINTEAU, P.-A., R. DUROCHER et J.-C. ROBERT (1989), *Histoire du Québec contemporain Tomes 1 et 2*, Les Éditions du Boréal, Louiseville.

LOBET, D. (2008), *Transmettre ou pas? Dispositions à la transmission au sein des PME familiales en Belgique francophone*, Thèse présentée devant l'Université libre de Bruxelles le 7 novembre 2008, Bruxelles.

MATHIEU, N. (1998), « La notion de rural et les rapports ville/campagne en France : les années quatre-vingt-dix », *Économie Rurale* 247 : 11-20.

QUELLET, E., J. TONDREAU, D. PARENT et J.-P. PERRIER (2003), « La transmission de la ferme québécoise d'une génération à l'autre : au-delà des considérations économiques, une question d'échanges, d'intégration aux tâches et de délégation du pouvoir », *Recherches sociographiques* 44(1) : 141-164.

SIMARD, M. (2002), « Espace rural et culture », dans Denise Lemieux (dir.), *Traité de la culture*, Les Presses de l'Université Laval et les Éditions de l'IQRC, Sainte-Foy : 163-180.

L'utilisation de l'Internet, en particulier ses modes interactifs, comme moyen de diffusion des résultats de la recherche scientifique en sciences sociales, un luxe indispensable?

Michaël Sam Tion

Michaël Sam Tion effectue un stage au partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* sous la direction d'Hélène Belleau.

Marc, 31 ans, étudiant à l'université, travaille comme chargé de cours tout en complétant un doctorat en sociologie de la famille. La plupart du temps, son horaire du temps très chargé ne lui permet pas de se déplacer quotidiennement au bureau. À ce moment-là, il travaille de chez lui grâce à son ordinateur portable. Pour commencer, l'étudiant effectue une recherche bibliographique en utilisant les bases de données disponibles sur l'Internet. En rédigeant parallèlement un court document qu'il enverra ensuite par courrier électronique, à son directeur de recherche. Au courant de la journée, Marc discute avec Julie, au moyen d'un « chat » en ligne, à propos du texte qu'ils ont à lire pour le prochain séminaire. Enfin, le jeune homme envoie à ses coéquipiers la partie du travail d'équipe qu'il a rédigée en utilisant un outil de partage de documents offert par le moteur de recherche Google. Ceux-ci émettent directement des commentaires sur son travail, permettant à Marc d'effectuer les changements nécessaires tout en lisant ce que les autres ont écrit. Est-ce que vous vous reconnaissez dans la situation qui vient d'être présentée? Si c'est le cas, l'Internet est nécessairement devenu indispensable dans votre vie! Du moins, celle que vous menez au travail. Et si cette interactivité en ligne devait s'étendre au-delà de votre cercle de travail en y incluant un auditoire plus large, provenant de partout et d'ailleurs, qu'est-ce que vous en penserez?

La communication sur l'Internet

Cette mise en scène illustre le fait que nos journées de travail autant que nos manières de fonctionner, y compris pour la plupart de ceux et celles qui travaillent dans le milieu de la recherche, semblent avoir changé avec l'arrivée de l'ordinateur et du même souffle de l'Internet. Pour chacun l'Internet joue un rôle particulier et possède un sens relié à ses activités sociales et professionnelles. Plus particulièrement, l'Internet semble être perçu comme un outil proposant des modes de communication novateurs permettant, entre autres, aux chercheurs dans le domaine de la famille de s'en servir en tant que moyen de diffusion. Et ce, non pas dans l'unique but de mettre en ligne leurs résultats de recherche, mais également comme façon de susciter un débat de société en publiant sur des modes de diffusion interactifs présents en ligne. De prime abord, l'idée

est intéressante, car elle part d'un désir de transmettre de l'information à caractère scientifique sur une interface non conventionnelle mais qui s'arrime concrètement au contexte actuel. Alors que l'Internet révolutionne plusieurs secteurs d'activités professionnelles tels que le journalisme, la politique, la musique ou l'économie, il est légitime de se demander quelle place occupe le monde des sciences sociales dans cet univers électronique. C'est ce qui a conduit à l'élaboration d'un projet de stage au sein du partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* dont l'objectif était d'examiner la pertinence pour les partenaires et les chercheurs de diffuser les résultats de travaux de recherche sur la famille en utilisant l'Internet et plus spécifiquement le mode interactif nommé le Web 2.0. L'Internet interactif est-il une avenue pertinente dans les milieux de la recherche et de la pratique, dans une optique de diffusion et de source d'information?

Au cœur de l'interactivité

Tout semble être possible sur l'Internet, le meilleur comme le pire. Étant donné l'importante quantité d'informations qui se trouve en ligne, les connaissances peuvent provenir de sources les plus variées ne faisant pas nécessairement l'unanimité de tous et de chacun. Par exemple, les résultats de la recherche scientifique, et notamment ceux qui concernent la famille, bien qu'ils soient présents en ligne, ne semblent pas encore faire l'objet d'une diffusion sur un blogue ou sur un forum de discussion ouvert au grand public. Cette constatation résulte de l'observation de 52 sites Internet (dont 9 appartenant aux partenaires de l'équipe), incluant des forums de discussion et des blogues, dont la plupart proviennent du milieu de la recherche universitaire, de la pratique, du gouvernement ou de particuliers. Ces deux modes de diffusion pourraient faire suite à un désir de construire un débat plus simple sans forcément diminuer l'utilité des modèles théoriques issus de la science et dépassant parfois le sens commun.

Le thème de la diffusion et de la mobilisation des connaissances au moyen d'un outil interactif permet de porter la réflexion sur l'accessibilité qu'ont les internautes à un contenu scientifique vulgarisé et sur leur intérêt à émettre des commentaires pour y donner suite. Cet espace citoyen permettrait aux intéressés de dialoguer sur la base d'informations issues des recherches scientifiques, provenant notamment du domaine de la famille au Québec. L'objectif étant d'ouvrir des canaux de communication afin qu'il y ait une discussion entre des personnes venant du monde de la recherche universitaire et d'autres milieux. D'ailleurs, le rapprochement des univers disciplinaires doit se faire en étendant, en proposant et en adaptant les connaissances provenant de divers domaines à un auditoire plus large (Hervouët, 2007).

La dimension interactive offerte par l'Internet est un des aspects les plus intéressants à considérer pour une diffusion en ligne d'informations provenant de la recherche scientifique. Dès lors, les chercheurs ont-ils avantage à aller vers plus d'interactivité et moins de contenu en privilégiant une diffusion sur une plate-forme interactive telle qu'un blogue ou un forum de discussion?

Une enquête menée au sein du partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles

Dans le cadre du stage, l'analyse de divers sites Internet a été suivie d'une rencontre de groupe organisée dans le but d'inviter les partenaires des milieux communautaire et gouvernemental à émettre leur point de vue sur l'utilisation de l'Internet en tant que source d'information mais aussi en tant que moyen de diffusion. Une attention particulière a également été portée sur la dimension interactive offerte sur l'Internet. Premièrement, les résumés des recherches universitaires, les recommandations, les mémoires ou les revues de presse de l'actualité font partie des types d'information les plus consultés en ligne par les personnes interrogées. Quant à la recherche d'information, elle va essentiellement s'effectuer à partir du moteur de recherche Google en plus des sites Internet des ministères et organismes gouvernementaux, des universités, des partenaires communautaires ou des médias d'information tels que la télévision ou la radio. Pour sa part, la diffusion en ligne de rapports d'activités ou de travaux de recherche vient compléter une diffusion qui se fait déjà hors ligne.

Deuxièmement, il en est ressorti que l'interaction représente, en principe, un aspect intéressant de la communication qui se fait en ligne. Les partenaires reconnaissent l'importance d'avoir un retour sur ce qui a été réalisé, de pouvoir prendre le pouls de la population ou de recevoir des commentaires sur ce qui a été diffusé. La préoccupation de rendre accessibles les contenus présents sur l'Internet à des individus d'un peu partout en plus de recevoir des suggestions à différents moments de l'année est bien présente. Par contre, tant les personnes rencontrées au sein du milieu communautaire que du milieu gouvernemental, en sont toujours au stade de la réflexion. En fait, il semble que ce soit la difficulté à contrôler l'information pouvant circuler sur les diverses plateformes interactives et l'augmentation des tâches, que la gestion et l'administration des diverses interfaces pourraient représenter, qui freineraient l'utilisation ou l'adoption d'outils interactifs. De plus, une réticence face à la dimension interactive des forums de discussion ou des blogues a également été relevée par les partenaires. Dès lors, ces sources d'information et ces formes d'interactivité ne sont pas régulièrement consultées, du moins pas de façon spontanée, et encore moins utilisées pour le moment.

Le terme blog, qui est un diminutif du mot « weblog », représente une sorte de journal en ligne mis à jour régulièrement, comprenant des commentaires qui sont partiellement ou pas du tout vérifiés. Les blogs proposent généralement des nouvelles ou des opinions d'individus publiées de façon chronologique et qui renvoient parfois vers d'autres sources d'information (Drezner et Farrell 2004).

Les deux côtés de la médaille

L'Internet recèle un potentiel indéniable pour les échanges de connaissances dans le domaine de la famille pour qui sait s'en servir à bon escient. Néanmoins, les meilleurs sites Internet, les blogues les plus consultés ou les forums de discussion les plus visités le sont parce qu'il en existe d'autres qui sont plus ou moins intéressants ou qui sont tout simplement non recommandables. Par conséquent, nombreux sont les avantages et les inconvénients qu'on peut relever autant envers le contenu présenté sur l'Internet qu'envers la technologie elle-même. En voici quelques-uns :

Les avantages reliés à l'utilisation de l'Internet

- Rapide : l'accès à l'information s'effectue en un court laps de temps.
- Efficace : la technologie, moyen de communication fiable, s'adapte aux besoins de l'utilisateur.
- Coût relativement bas de fonctionnement : la diffusion et l'accès gratuit à certains documents électroniques peuvent permettre l'économie de quelques dollars.
- Accessibilité : la technologie est à portée de main, au travail, à la maison ou dans les cafés. Également, l'Internet tend à abolir les distances et vise la démocratisation du savoir. Donc facilite l'accès à un plus grand nombre de personnes aux connaissances.
- Portée large : diffuser sur l'Internet aide à la visibilité de l'information en rejoignant un plus grand nombre de personnes.

Les inconvénients reliés à l'utilisation de l'Internet

- Pertinence et crédibilité de l'information : le jugement et l'expérience sont nécessaires afin d'identifier ce qui est pertinent ou pas selon ce que l'on recherche.
- Information incomplète et anonymat : les contenus en ligne peuvent être disponibles de façon partielle plutôt qu'intégrale, sans que l'auteur ne soit clairement identifié.
- Le trop d'informations disponibles : le fait d'être « noyé dans la mer » de courriels et d'informations en ligne nécessite l'utilisation de filtres afin d'être en mesure de trier les contenus.
- Expertise limitée : tout le monde n'est pas à l'aise ou n'a pas accès à l'Internet.
- Coût des ressources humaines et techniques : le financement et la disponibilité de personnes nécessaires à la gestion du contenu et de l'interactivité sont à prévoir.

Indispensable, oui! Mais...

Selon deux chercheurs anglais, au-delà des milieux universitaires, de leurs pairs et de leurs partenaires, la population en général démontre peu d'intérêt envers la recherche universitaire publiée en ligne (Thelwall et Harries, 2004). Le manque d'intérêt du public envers une information scientifique plus accessible tient, d'une part, de la faible quantité de sites Internet vulgarisant ce type de recherche. Elle tient, d'autre part, au nombre de scientifiques ne parvenant pas à communiquer efficacement avec un public plus large. Cela est dû, en autres, à la méconnaissance et à la non-appropriation des outils, surtout interactifs, disponibles sur Internet. En contrepartie, l'Internet reste incontournable en tant qu'outil de communication, de recherche et de diffusion. Il semble que ce soit la dimension interactive qui ne fasse pas encore l'unanimité tant pour les partenaires des milieux communautaire et gouvernemental que nous avons interrogés que pour les milieux de la recherche en général. De plus, la vulgarisation des résultats de la recherche scientifique relève d'une méthode, d'une expertise bien précise et demande également du temps. Dans la majorité des cas, la popularité d'un site Internet, d'un blogue ou d'un forum de discussion va dépendre de la quantité d'informations diffusée mais aussi de la fréquence à laquelle elle est publiée.

De la sorte, malgré l'effort que plusieurs chercheurs en sciences sociales, notamment dans le domaine de la famille, déploient afin de rejoindre un public plus large en les informant de leurs résultats de recherche, qu'ils soient vulgarisés ou non, l'utilisation de l'Internet interactif, incarné sous la forme de blogues ou de forums de discussion, semble être une voie moins intéressante et qui demanderait à être étudiée davantage.

Le concept de **non-appropriation** fait opposition à celui d'appropriation. Quelqu'un qui s'approprie la technologie en fait régulièrement usage, non pas seulement en la maîtrisant mais en étant capable de faire preuve de créativité et d'innovation.

(Proulx, 2002)

Un moyen parmi tant d'autres

En somme, l'Internet reste un moyen, parmi tant d'autres, servant à la diffusion de connaissances scientifiques. Il peut grandement aider mais il peut parfois nuire au partage des savoirs en raison de la variété et de l'inégalité des contenus déjà présents en ligne. Ainsi, la diffusion sur l'Internet permet de rejoindre rapidement un nouveau public, néanmoins, son utilisation peut considérablement varier selon le contexte de diffusion et les conceptions qui sont rattachées à cette technologie. Au sein de sociétés où la technologie prend de plus en plus de place et dans une culture qui développe les systèmes technologiques comme étant la base du progrès humain (Castells, 2002), un mouvement d'ensemble et des changements restent encore à venir. Cela suppose donc que la compréhension des enjeux, l'influence des réseaux et l'ampleur de la diffusion sont des facteurs de premier ordre dans le succès de la diffusion et de l'utilisation des connaissances scientifiques.

Par ailleurs, entre l'ambition « de diffuser pour informer » et « de diffuser pour diffuser » sur les médias de masse visant un grand public, la prudence est de mise. Et ce, afin de ne pas dénaturer le fruit du travail scientifique et l'essence des résultats produits, sous prétexte que les connaissances doivent absolument être étendues et adaptées à un auditoire de plus en plus large (Hervouët, 2007). À ce propos, le sociologue et philosophe français, Jean Baudrillard, souligne que la diffusion de l'information de masse ne renvoie ni à l'événement ni au fait en question, mais plutôt à la promotion de l'information elle-même comme événement. Ceci étant dit, est-ce qu'on se retrouverait alors face à un contenu qui n'a de sens qu'à travers sa fonction principale qui est d'être diffusé? En d'autres mots, qu'on en vienne au point où la diffusion soit mise de l'avant au détriment du contenu qui deviendrait pur produit de consommation, éphémère et rapidement désuet, pour un public avide d'information. FIN

Références

CASTELLS, Manuel (2002), *La galaxie Internet*, Paris, Fayard.

DREZNER, Daniel et Farrel HENRY (2004), « Web of influence », *Foreign Policy* 146 : 32-40.

HERVOUËT, Vincent (2007), *Le rôle des médias et de l'information «non contrôlée» (Internet) dans les rapports entre Science et Société*, Science et Devenir de l'Homme, Les cahiers du M.U.R.S, Paris : 136-145.

MARCOCCIA, Michel (2001), *L'animation d'un espace numérique de discussion : l'exemple des forums usenet* 5, Document numérique : 11-26.

PROULX, Serge (2002), *Les formes d'appropriation d'une culture numérique comme enjeu d'une société du savoir* : 1-8. http://www.epndulyonnais.org/IMG/pdf/Serge_Proulx.pdf (article consulté en ligne le 23 juin 2010).

THELWALL Mike et Harries GARETH (2004), « Can personal web pages that link to universities yield information about wider dissemination of research? », *Journal of Science* 30(3) : 240-253.

Des nouvelles des partenaires du milieu gouvernemental



Les publications récentes du Conseil de la famille et de l'enfance

Trois mémoires pour conseiller le gouvernement

Au cours des derniers mois, le Conseil a rendu publics trois mémoires. Le premier mémoire touchant aux questions de l'adoption et de l'autorité parentale a été déposé devant la Commission des institutions alors que le second a été envoyé au ministre des Finances dans le cadre des consultations prébudgétaires 2010-2011. Le troisième a été déposé à la Commission des finances publiques en vue de l'étude du projet de loi n° 104.

Mémoire sur l'Avant-projet de loi : Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale

Le 20 janvier, le Conseil de la famille et de l'enfance a rendu public son mémoire portant sur l'avant-projet de loi qui propose de modifier les dispositions législatives existantes en matière d'adoption et d'autorité parentale. Pour les membres du Conseil, cet avant-projet de loi aborde trois questions importantes qui comportent respectivement des enjeux particuliers, à savoir la reconnaissance légale d'autres formes d'adoption, la délégation judiciaire de l'autorité parentale et les règles protégeant la confidentialité des dossiers d'adoption. Chacune de ces questions devrait être examinée séparément afin de mieux saisir les conséquences des changements proposés. Ceci est d'autant plus nécessaire qu'il est apparu à la lecture des modifications législatives proposées plusieurs questions relatives à leurs conséquences dans la vie des enfants et des familles.

En ce qui concerne la reconnaissance légale de nouvelles formes d'adoption, les modifications législatives touchant à l'adoption, le Conseil reconnaît la pertinence d'actualiser les dispositions existantes de façon à refléter plus adéquatement les réalités contemporaines des enfants et des familles en la matière. Toutefois, les conséquences des changements proposés devraient être davantage précisées, et ce, dans l'intérêt des enfants et des familles qui seront touchés par un processus d'adoption. Les membres du Conseil se sont interrogés, par exemple, sur le fonctionnement des ententes de communication qui seraient signées entre les parents d'origine et les parents adoptifs dans le cadre de l'adoption sans rupture du lien de filiation. Ils ont notamment souligné que les modalités précisées dans l'avant-projet de loi comportaient des risques importants de juridiciarisation.

Lors de l'annonce du dernier budget provincial, le gouvernement a annoncé son intention d'abolir le Conseil de la famille et de l'enfance. Le 12 mai dernier, le gouvernement a déposé le projet de loi n° 104 (Loi sur l'abolition de certains conseils et du Fonds du service aérien gouvernemental) qui précise que le Conseil cessera ses activités le 31 décembre 2010 et que ses droits et ses obligations seront transférés au ministre de la Famille. Pour le moment, les implications concrètes de ces changements demeurent à préciser.

Par ailleurs, les membres ont soulevé également de nombreuses questions concernant les changements envisagés en matière de délégation judiciaire de l'autorité parentale. Les modifications législatives proposées comportent plusieurs implications qui vont au-delà de l'adoption. Par exemple, quels sont les droits et les obligations qui seront transférés aux nouveaux conjoints? Les membres du Conseil ont recommandé que, si le législateur souhaitait introduire de tels changements touchant potentiellement l'ensemble des familles, il conviendrait d'élargir le débat sur cette question.

Les membres du Conseil se sont également penchés sur les modifications législatives envisagées en matière de confidentialité des dossiers d'adoption. Ils sont d'avis que les règles actuelles entourant la confidentialité doivent être révisées étant donné les changements sociaux importants qui se sont produits depuis leur mise en oeuvre. Toutefois, les membres du Conseil souhaitent que le gouvernement explique davantage les modifications proposées, notamment celles entourant la mise en place d'un veto et celles touchant à la transmission des renseignements médicaux. Par ailleurs, ils ont attiré l'attention du gouvernement sur la question de la confidentialité en matière de procréation médicalement assistée. Il est nécessaire d'assurer une cohérence sur le plan des principes défendus par le gouvernement en matière de confidentialité relative aux droits des enfants.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le mémoire à l'adresse suivante : www.cfe.gouv.qc.ca/publications/index.asp

Mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires 2010-2011
Maintenir la qualité de vie des familles tout en assurant un financement équitable
des services publics et des programmes sociaux

Dans le cadre des consultations prébudgétaires du gouvernement, les membres du Conseil ont déposé un mémoire afin de faire part de leurs préoccupations à l'égard de la situation des familles, en particulier celles des familles avec enfants, et de quelques pistes de solutions pour guider l'action gouvernementale. Tout en reconnaissant l'ampleur des enjeux du financement des services publics et des programmes sociaux, les membres rappellent l'importance de tenir compte des réalités des familles. Ils rappellent à cet égard que, bien avant l'avènement de la crise financière de 2008, de nombreuses familles vivaient déjà une situation financière précaire et étaient confrontées à des enjeux importants, dont un niveau élevé d'endettement, un faible taux d'épargne, la hausse du coût de la vie et un appauvrissement pour un certain nombre d'entre elles. Il est donc essentiel que les solutions retenues par le gouvernement ne contribuent pas à détériorer davantage leur situation.

Or, les membres constatent que, parmi les pistes de solution envisagées par le ministre des Finances, plusieurs risquent d'avoir des impacts sur le revenu disponible des familles, particulièrement celles à moyen et à faible revenu. Selon eux, le principe de l'utilisateur-payeur sous-tendant ce mode de financement, risque d'engendrer une pression financière pouvant amener les familles les plus vulnérables à se priver de certains services essentiels (santé, éducation, services de garde, électricité, éducation, etc.). Si le gouvernement s'engage dans cette voie, ils l'invitent à faire preuve de discernement et de modération et à réduire les répercussions de ces mesures sur la situation financière des familles. Les membres du Conseil recommandent que tout processus d'indexation ou d'augmentation de tarifs des services publics mis en place soit empreint de transparence et de prévisibilité afin de permettre aux familles de s'y adapter.

Parmi les pistes de solution proposées par les membres du Conseil, il faut s'assurer de la stabilité, de l'intégrité et de la pérennité des principales mesures de soutien aux familles. En plus de constituer une valeur ajoutée au plan social et économique, ces mesures contribuent à atténuer les impacts du changement démographique et à lutter contre la pauvreté et les inégalités. Par ailleurs, les membres du Conseil ont rappelé l'importance de réviser le système fiscal québécois afin d'assurer une meilleure équité entre les différentes catégories de contribuables et, plus spécifiquement, entre les entreprises et les particuliers.

Pour de plus amples informations concernant l'analyse de la situation des familles et les recommandations faites par les membres, veuillez consulter le mémoire à l'adresse suivante : www.cfe.gouv.qc.ca/publications/index.asp

Mémoire sur le projet de loi n° 104 :
Loi sur l'abolition de certains conseils et du Fonds du service aérien gouvernemental.
Le Conseil de la famille et de l'enfance et après... Une mission essentielle à préserver

Le 12 mai 2010, le projet de loi n° 104 prévoyant l'abolition du Conseil de la famille et de l'enfance a été déposé à l'Assemblée nationale. Lors de leur rencontre qui a eu lieu au mois de mai, les membres ont décidé de soumettre un mémoire afin de s'adresser aux élus lors de l'étude du projet de loi en commission parlementaire. Ils souhaitent présenter leurs réflexions concernant les impacts de l'abolition du Conseil et, du même coup, les défis que devra relever le ministère de la Famille et des Aînés à qui incombe la responsabilité de poursuivre les activités du Conseil. Précisons qu'un communiqué de presse avait été émis le 1^{er} avril dans lequel les membres soulignaient que la décision gouvernementale « fait disparaître l'une des dernières institutions légitimes et démocratiques qui permettait l'expression des familles auprès du gouvernement ». Ajoutons à cet égard que les transformations sociales et les défis auxquels font face les familles du Québec ont toujours été au cœur des préoccupations des membres du Conseil.

Au fil des années, le Conseil a développé une expertise unique en ce qui concerne la situation des familles et des enfants l'amenant à jouer plusieurs rôles. En plus de celui de représentation des familles tant par la diversité de provenance des membres que par les activités publiques qu'il a organisées, le Conseil a aussi exercé un rôle d'instrument démocratique, notamment en étant un espace de réflexion et de délibération qui posait un regard critique et constructif sur les actions gouvernementales concernant les familles. De plus, il a également joué un rôle d'expert et de pédagogue, notamment dans la production de ses avis, de ses études et de ses mémoires.

L'abolition du Conseil a fait surgir chez les membres une question fondamentale : qui sera en position de s'assurer que la situation et les besoins de familles seront adéquatement pris en compte, à l'avenir, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des mesures qui les concernent? Cette question leur paraît d'autant plus cruciale qu'ils partagent un vaste ensemble de préoccupations qui vont des impacts de la diversification des structures et des modes de vie des familles jusqu'aux conséquences de l'évolution démographique du Québec en passant par la prise en compte de la situation des enfants et les impacts des progrès technologiques et scientifiques sur la vie des familles (soins en début et en fin de vie, lien de filiation, dépistage, etc.). Dans ce contexte, la décision de transférer les responsabilités exercées par le Conseil au ministre de la Famille soulève pour les membres des interrogations additionnelles. Parmi celles-ci, il y a le fait que le ministre aura à la fois la responsabilité de la maîtrise d'œuvre de la politique familiale et celle de poser un regard critique sur ses propres actions.

Pour de plus amples informations sur les préoccupations exprimées par les membres du Conseil, veuillez consulter le mémoire à l'adresse suivante : www.cfe.gouv.qc.ca/publications/index.asp

En conclusion, mentionnons que le Conseil publiera dans les prochaines semaines une étude sur les familles et le logement.



Quelques publications de l'ISQ parues depuis le Bulletin de liaison du partenariat 2009

LESAGE, Alain et collab., *Étude sur la santé mentale et le bien-être des adultes québécois : une synthèse pour soutenir l'action. Enquête sur la santé des collectivités canadiennes (cycle 1.2)*, mai 2010.

http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2010/sante_mentale_synthese.pdf

BORDELEAU, Monique et collab., *Santé mentale et bien-être des adultes québécois : un aperçu de quelques indicateurs-clés. Enquête sur la santé des collectivités canadiennes (cycle 1.2)*, mai 2010.

http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/sante_mentale.htm

Institut de la statistique du Québec, *Le Québec chiffres en main, édition 2010*, mars 2010.

<http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/referenc/qcmfr.htm>

GIRARD, Chantal, *Le bilan démographique du Québec, édition 2009*, Institut de la statistique du Québec, décembre 2009.

http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/bilan_demo.htm

CAMBON, Pierre et collab., *Bulletin statistique régional. Édition 2009*, décembre 2009.

http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/bull_regions_pdf.htm

GAGNON, Sandra, *Travail et rémunération. Le marché du travail et les parents*, décembre 2009.

http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/remuneration/travail_parents.htm

Le Bulletin Données sociodémographiques en bref
<http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/bull-socio.htm>

Vol. 14, n° 3 (juin 2010)

« La migration interprovinciale au Québec, 2000-2009 », par Chantal Girard.

« Indicateurs de la victimisation criminelle au Québec en 2004 », par Denis Laroche.

Vol. 14, n° 2 (février 2010)

« La scolarité des francophones et des anglophones à travers les groupes d'âge, au Québec et en Ontario », par Yvan D'Amours.

« Comment évolue la présence des femmes et des hommes dans les professions? », par Suzanne Asselin.

« Le temps libre au Québec et au Canada de 1986 à 2005 », par Denis Laroche.

Vol. 14, n° 1 (octobre 2009)

« Portrait sociodémographique des ménages propriétaires d'un condominium », par Claudine Lacroix.

« La fécondité masculine au Québec, 1976-2008 », par Frédéric F. Payeur.

« Entrer en situation de faible revenu et en sortir : les influences d'événements relatifs au travail et à la famille », par Stéphane Crespo.

DUBÉ, Gaétane et collab., *Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2008*, novembre 2009.

http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/tabac_alcool.htm

CAMBON, Pierre et collab., *Panorama des régions. Édition 2009*, juillet 2009.

<http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/regions/PDF/panorama2009.pdf>

ANDRÉ, Dominique et collab., *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056, édition 2009*, juillet 2009.

http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/perspectives2006_2056.htm

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Vers l'égalité entre les femmes et les hommes? Comparaison Europe - Amérique du Nord*, mai 2009.

http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/egalite_f_h.htm

Coup d'œil sociodémographique

http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/coupdoeil_demo.htm

Juin 2010, n° 4

« **Faits saillants sur les dépenses des ménages en 2007** », par Suzanne Asselin.

Mars 2010, n° 3

« **Les naissances au Québec en 2009, plus de bébés, même fécondité** », par Chantal Girard.

Février 2010, n° 2

« **La population des municipalités du Québec au 1er juillet 2009 : Quelques constats** », par Dominique André.

Janvier 2010, n° 1

« **Faits saillants de la migration interrégionale en 2008-2009** », par Jean-François Lachance.

Zoom santé

http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/zoom_sante.htm

Janvier 2010, n° 20

« **Idées suicidaires et tentatives de suicide au Québec : un regard sur les liens avec l'état de santé physique ou mental et le milieu social** », par Virginie Nanhou, Claire Fournier et Nathalie Audet.

Janvier 2010, n° 19

« **Alors que le cigarillo perd des adeptes, le poker gagne du terrain chez les élèves du secondaire** », par Monique Bordeleau, Linda Cazale, Claire Fournier et Isabelle Martin.

Juin 2009, n° 18

« **La perception de la santé dans la population de 55 ans et plus et les caractéristiques de santé modulant cette perception en France et au Québec** », par Jocelyne Camirand, Catherine Sermet, Valeriu Dumitru, Stephanie Guillaume.

Bulletin Flash
Revenu personnel, édition 2010

http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/cptes_econo/flash_rev_pers.htm

L'ELDEQ

« **Les milieux de garde de la naissance à 8 ans : utilisation et effets sur le développement de l'enfant** », par Claudine Giguère et Hélène Desrosiers, Volume 5, fascicule 1, juin 2010.
http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2010/fascicule_milieux_garde.pdf

« **Le surplus de poids chez les enfants de 4 à 7 ans, des cibles pour l'action** », par Hélène Desrosiers, Valeriu Dumitru et Lise Dubois, Volume 4, fascicule 3, janvier 2009.
<http://www.jesuisjeserai.stat.gouv.qc.ca/pdf/publications/feuille/Fasc3Vol4.pdf>



Direction de la recherche et de l'analyse prospective (DRAP)

Le MICC diffuse sur son site Internet des études, recherches, documents statistiques qui touchent les thèmes de l'immigration, de l'intégration, de la régionalisation ainsi que des relations interculturelles, sous la rubrique Recherches et statistiques.

Au cours de l'année 2009-2010, la Direction de la recherche et de l'analyse prospective a déposé sous cette rubrique, dans la section **Statistiques sur l'immigration récente**, le document rassemblant les tableaux sur l'immigration au Québec couvrant la période 2005-2009.

http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigration_Quebec_2005-2009.pdf

On y trouve également les analyses trimestrielles des admissions permanentes internationales au Québec. Le dernier bulletin statistique porte sur le premier trimestre de 2010.

<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/BulletinStatistique-2010trimestre1-Immigration-Quebec.pdf>

Le MICC est aussi partenaire de l'Institut de la statistique du Québec et collabore à la *Banque de données sur les statistiques officielles du Québec (sous le thème démographie)* et à la publication *Le Québec statistique* que l'on trouve sur le site de l'ISQ :

http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/iwae.proc_acce?p_temp_bran=ISQ

http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/referenc/quebec_stat/pop_imm/pop_imm_fs.htm

Dans la section **Statistiques sur la présence au Québec de l'immigration récente**, les documents diffusés en mai 2009 permettent de connaître la présence au Québec, en janvier 2009, de la population immigrante admise entre 1998 et 2007 et les caractéristiques de ces personnes dans les régions du Québec :

<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Presence-Quebec-2009-immigrants-admis1998-2007.pdf>

<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Presence-Quebec-2009-Portraits-regionaux-1998-2007.pdf>

Dans la section **Statistiques sur la population recensée**, le ministère a mis en onde, tel que fait précédemment avec les données du recensement de 2001, des portraits statistiques pour les principales communautés ethnoculturelles du Québec à partir des données de 2006. Actuellement, on peut y trouver les portraits de 50 groupes ethnoculturels et 55 autres portraits sont à venir.

<http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/fr/diversite-ethnoculturelle/stats-groupes-ethno/recensement-2006.html>

Par ailleurs, la publication **Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006 : caractéristiques générales** rassemble des renseignements sur la population immigrée recensée tant à l'échelle du Québec que dans les régions métropolitaines et administratives du Québec. Le document couvre aussi les trois territoires des conférences régionales des élus de la région de la Montérégie et en annexe, se trouvent des données sur les principales municipalités régionales de comté, de même que sur les principales municipalités de résidence de la population immigrée.

<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Population-immigree-recensee-Quebec-regions-2006.pdf>

En ce qui concerne les **Études et recherches** déposées sur le site du MICC, mentionnons l'étude réalisée conjointement par le MICC et le MESS : **Recours au programme d'aide sociale par les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés : Échec ou transition dans le processus d'intégration?**

Grâce au niveau de détail disponible sur une période de temps substantielle (9 cohortes annuelles et jusqu'à 10 années de résidence), et grâce aussi à la mise en commun des expertises des deux équipes de recherche (Gérard Pinsonneault et Chakib Benzakour du MICC ainsi qu'Aline Lechaume et Pierre Lanctôt du MESS), différentes questions ont pu être abordées et des réponses satisfaisantes données quant à l'ampleur du phénomène et à ses spécificités :

<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Programme-Aide-Sociale-Travailleurs.pdf>

<http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/index.asp?categorie=0105100#liste>

Soulignons aussi la diffusion du premier volet de l'étude portant sur la participation des immigrants au marché du travail québécois à partir des données de *l'Enquête sur la population active (EPA)* de Statistique Canada. Le deuxième volet devrait être diffusé en septembre prochain. Ces analyses qui couvrent l'année 2008 ont été produites par Pierre-Olivier Ménard, en collaboration avec Anne-Marie Fadel de la DRAP. Elles sont appelées à se faire de façon récurrente sur une base annuelle.

http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigrants_MT_Volet1.pdf

Par ailleurs, le ministère des Relations internationales (MRI) et le MICC ont confié à l'Observatoire de l'administration publique de l'ENAP le mandat de réaliser une étude traitant des **Mesures encourageant l'admission, le travail et le séjour de chercheurs en tant que travailleurs temporaires étrangers**. Il s'agit d'une étude visant à connaître davantage ce qui se fait dans certaines administrations de l'OCDE (États-Unis, Australie, France, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne et Québec), et de faire une analyse comparée des différentes pratiques :

<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Etudecomparative-volet1.pdf>

<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Etudecomparative-volet2.pdf>

Le MICC a aussi confié à l'Observatoire l'étude des **Pratiques en matière de formation et d'évaluation de connaissances linguistiques et culturelles**. L'ENAP a tout d'abord procédé à une recherche préliminaire au sein de 10 administrations de l'OCDE afin de cerner au sein de ces administrations quelles étaient les pratiques, les mesures ou les initiatives associées à la thématique du mandat qui se prêteraient le mieux à une étude détaillée (Volet I) puis a réalisé l'étude détaillée

de cinq pratiques choisies par le MICC (Volet II). Il s'agit des pratiques suivantes :

- Australie : Migrer en Australie : Exigence et évaluation de la maîtrise de la langue anglaise (pratique 1);
- Nouvelle-Zélande : Stratégie et plan d'action national sur l'établissement (pratique 2);
- Allemagne : Cycle d'intégration civique, comprenant deux volets, soit une formation linguistique et un cours d'adaptation (pratique 3);
- Allemagne : Cours préliminaires pour les femmes (pratique 4);
- États-Unis : Groupe de travail sur les « nouveaux Américains » (pratique 5).

http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Pratiques_Volet1.pdf

http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Pratiques_Volet2.pdf

Par ailleurs, mentionnons le 12e Congrès national de Metropolis qui avait pour thème **Immigration et diversité : Au carrefour des cultures et au cœur du développement économique**. Le congrès se tenait à Montréal en mars dernier et le MICC y a participé activement. Il y a eu notamment l'allocution de la ministre, madame Yolande James, et les deux présentations du sous-ministre adjoint, Yvan Turcotte, lors de plénières :

http://www.metropolis2010.net/presentations/plenaries/session_1/Yvan_Turcotte_FRA.pdf

Le ministère a été aussi responsable de deux ateliers : **Mesures concertées en francisation des personnes immigrantes au Québec**

<http://www.metropolis2010.net/a5.php>

Rendement sur le marché du travail des immigrants au Canada : une perspective provinciale

<http://www.metropolis2010.net/b3.php>

On trouve aussi une communication de la DRAP faite dans le cadre d'un atelier organisé par la Ville de Montréal :

L'analyse démographique comme outil de planification territoriale et économique

<http://www.metropolis2010.net/c7.php>

Enfin, soulignons l'intérêt du MICC à l'éventuelle *Enquête longitudinale Générations et genre* mise de l'avant par le ministère de la Famille et des Aînés. Des rencontres ont eu lieu au cours de l'année passée avec le MFA et avec l'ISQ, notamment afin de préciser les modes de collaboration du MICC à un éventuel GGS-Q qui rejoindrait, parmi la population échantillonnée, un groupe représentatif de la population immigrante.

Claire Benjamin

Composition de l'équipe

Françoise-Romaine Ouellette assume la responsabilité scientifique du partenariat et **Lynda Fortin** du ministère de la Famille et des Aînés est coresponsable pour les partenaires. **Michelle Comeau** en est la coordonnatrice.

L'équipe de recherche est composée de :

- Françoise-Romaine Ouellette, Hélène Belleau, Renée B. Dandurand, Benoît Laplante, Denise Lemieux, Myriam Simard du Centre - Urbanisation Culture Société de l'INRS, de Marianne Kempeneers, Solène Lardoux et Alain Roy de l'Université de Montréal, de Carmen Lavallée de l'Université de Sherbrooke et de Nathalie St-Amour de l'Université du Québec en Outaouais.

Les partenaires communautaires sont :

- la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ, Sylvie Dumouchel), la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ, Sylvie Lévesque), la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF, Louisane Côté), le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec (RIOPFQ, Nathalie D'Amours).

Les partenaires gouvernementaux et paragouvernementaux sont :

- le ministère de la Famille et des Aînés (Lynda Fortin), le Conseil de la famille et de l'enfance (Marie Rhéaume), le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (Anne-Marie Fadel), l'Institut de la statistique du Québec (Sylvie Rheault) et le CSSS de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent, Centre affilié universitaire (Alex Battaglini pour cette année).

Des activités du partenariat

Le conseil des partenaires

Le Conseil des partenaires, qui réunit les **11 chercheurs** ainsi que les **9 partenaires**, décide des grandes orientations du partenariat. Il tient des rencontres semi-annuelles.

3 comités d'axe et 1 chantier de recherche

Trois comités d'axe, comprenant des chercheurs universitaires et des partenaires des milieux communautaire et gouvernemental, sont associés aux différents thèmes de la programmation du partenariat : ils se rencontrent une ou deux fois par an afin d'élaborer des activités de recherche, de diffusion et de transfert liées aux travaux de l'axe.

- **Axe 1** : La complexe articulation des réalités familiales et sociales : choisir, concilier, négocier
- **Axe 2** : Solidarité, protection et participation sociales
- **Axe 3** : Les normes, valeurs et savoirs associés à la famille

Le partenariat est présentement en train de consolider l'orientation de son **nouveau chantier de recherche** intitulé *Les formes actuelles de la transmission et des solidarités*.

Composition des comités d'axe en 2009-2010

Axe 1 :

Hélène Belleau INRS UCS (sociologie), Claire Benjamin MICC, Benoît Laplante INRS UCS (démographie), Marie Leahey FQOCF, Pierre-Olivier Ménard MICC, Marie Rhéaume CFE, Jacinte Roberge CFE, Maude Rochette MFA, Alain Roy Université de Montréal (droit), Kerfala Michel Soumah CFE

Axe 2 :

Lynda Fortin MFA, Jean-Luc Bédard CSSS BCSL (CAU), Isabelle Bitauudeau CFE, Colette Boucher CFE, Renée B. Dandurand INRS UCS (anthropologie), Sylvie Dumouchel COFAQ, Marianne Kempeneers Université de Montréal (sociologie), Solène Lardoux Université de Montréal (démographie), Elke Laur MICC, Marie Leahey FQOCF, Sylvie Lévesque FAFMRQ, Marie Rhéaume CFE, Myriam Simard INRS UCS (sociologie), Nathalie St-Amour UQO (travail social et sciences sociales)

Axe 3 :

Donald Baillargeon CFE, Paul Bégin COFAQ, Hélène Belleau INRS UCS (sociologie), Nathalie D'Amours RIOPFQ, Elke Laur MICC, Carmen Lavallée Université de Sherbrooke (droit), Marie Leahey et Louisane Côté FQOCF, Denise Lemieux INRS UCS (sociologie), Françoise-Romaine Ouellette INRS UCS, (anthropologie), Marie Rhéaume CFE, Sabin Tremblay MFA

Les projets partenariaux

- **Un projet partenarial sur le thème des solidarités familiales est terminé.**

Il a donné lieu à la réalisation d'un document :

Pour agir : comprendre les solidarités familiales. La recherche : un outil indispensable. Fiches synthèses de transfert de connaissances

Isabelle Van Pevenage sous la direction de **Renée B. Dandurand** et **Marianne Kempeneers** et collab., partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles*, INRS, 2009.

<http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/DocsPDF/SolidaritesFamiliales.pdf>

Ce projet, qui est à l'étape de la diffusion, a fait l'objet de 5 présentations : à la Fédération des organismes communautaires Famille, à la Fédération des associations monoparentales et recomposées du Québec <http://partenariat-familles.ucs.inrs.ca/DocsPDF/qcsolidaritesfamiliales.pdf>, au CSSS de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent, Centre affilié universitaire <http://partenariat-familles.ucs.inrs.ca/DocsPDF/csssfiches.pdf>, au Carrefour Action municipale et Familles (Laval) et au CSSS Jeanne-Mance.

- **Un second projet partenarial vient aussi de se terminer :**

Les méthodes contraceptives irréversibles : une étude comparative du recours à la ligature des trompes et à la vasectomie au Québec et en France (**Laurence Charton**, **Évelyne Lapierre-Adamcyk** et **Françoise-Romaine Ouellette**). Ce projet a donné lieu à divers articles et communications spécifiques.

- **Des fiches synthèses *Le nouveau contrat familial***

Il s'agit de nouvelles fiches synthèses destinées à faire connaître davantage les résultats de recherche des chercheurs de l'équipe. Elles sont produites à partir des communications données lors du colloque-bilan (février 2008) intitulé ***Le nouveau contrat familial*** qui faisait état de notre programmation. Les fiches sont en ligne sur notre site web. <http://partenariat-familles.ucs.inrs.ca/DocsPDF/9FichesSynthesesContratFamilial.pdf>

Colloques, séminaires, conférence-midi et rencontres de chercheurs

Depuis le mois de septembre 2009, un séminaire et deux colloques ont été organisés par le partenariat. Nous en rappelons les titres :

Colloques

- *Vingt ans après l'Arrêt de la Cour suprême dans l'affaire Morgentaler, Où en sommes-nous? Perspectives éthiques et sociales autour de l'IVG* (3 février 2010). Certaines communications présentées à ce séminaire sont disponibles sur notre site web. <http://partenariat-familles.ucs.inrs.ca/LesActivites.asp?rub=colloques>
- *L'intervention en petite enfance au Québec : quelle place pour les familles?* (26 mai 2010). Certaines communications présentées à ce séminaire sont disponibles sur notre site web. <http://partenariat-familles.ucs.inrs.ca/LesActivites.asp?rub=colloques>

Séminaire

- *La fécondité au Québec et en France* (7 mai 2010). Certaines communications présentées à ce séminaire sont disponibles sur notre site web. <http://partenariat-familles.ucs.inrs.ca/LesActivites.asp?rub=seminaires>

Conférence-midi

- *Transmission patrimoniale et rapports intergénérationnels dans les familles québécoises recomposées* par Florina Gaborean (14 avril 2010) <http://partenariat-familles.ucs.inrs.ca/LesActivites.asp?rub=conferences>

Rencontres de chercheurs

- *Deux rencontres de chercheurs* ont eu lieu autour d'une nouvelle programmation (2012-2016) à penser pour la prochaine demande de subvention.

Chercheure associée

Delphine Lobet, sociologue, a été des nôtres à titre de chercheure associée en 2009-2010. À la suite de ses études doctorales sur la transmission au sein des PME familiales en Belgique francophone, elle se propose d'approfondir au Québec la question des modalités de la transmission qui s'opèrent dans le même type d'entreprises. Elle entreprend un stage postdoctoral en octobre à l'INRS-UCS.

Présence de quatre chercheures postdoctorales

Florina Gaborean, boursière FQRSC, vient de terminer son stage avec Françoise-Romaine Ouellette.

Le titre de son projet : *Formes actuelles de transmission au sein des familles québécoises. Reproduction familiale et parentés plurielles.*

Caroline Henchoz, boursière du Fonds national suisse de la recherche scientifique, entreprend cet automne sa deuxième année de stage avec Hélène Belleau.

Le titre de son projet : *Les idéaux conjugaux à l'épreuve de la réalité quotidienne : une étude comparative des significations et usages de l'argent et du temps dans la sphère conjugale.*

Raphaëlle Proulx a commencé en mars un stage d'une année avec Hélène Belleau, financé partiellement par le partenariat.

Le titre de son projet : *Les pratiques de consommation des jeunes Québécois et Français.*

Delphine Lobet commence en octobre un stage d'une année financé par deux chercheures du partenariat, Denise Lemieux et Françoise-Romaine Ouellette

Le titre de son projet : *La famille contemporaine à l'épreuve de la transmission.*

Bourses offertes par le partenariat à des étudiants de maîtrise et de doctorat (2009-2010)

Une bourse a été offerte à **Isabelle Van Pevenage**, doctorante à l'Université de Montréal, sous la direction de Marianne Kempeneers.

Le titre de son projet : *Les modalités de l'articulation entre les solidarités publiques et les solidarités familiales : le cas des personnes âgées en perte d'autonomie.*

Merci à nos fidèles collaborateurs

Les chercheurs de l'équipe ainsi que plusieurs partenaires du milieu communautaire ont déploré publiquement l'abolition en mars dernier du Conseil de la famille et de l'enfance. Une lettre a été envoyée à cet effet au *Devoir* (28 avril 2010) et au *Soleil* (24 avril 2010 version électronique). Rappelons que, depuis les tout débuts, le Conseil a collaboré très activement avec le partenariat. Merci à **Marie Rhéaume**, **Isabelle Bitau**, **Jacinte Roberge**, **Kerfala Michel Soumah**, **Donald Baillargeon**, **Jean Rousseau** et à tous les autres qui, au fil des ans, ont partagé leur expertise avec nous. Merci également à **Marie Leahey** qui a assuré la direction de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille, à **Sabin Tremblay** du ministère de la Famille et des Aînés et collaborateur de longue date du partenariat ainsi qu'à **Marie-Josée Lemay** de la Direction de la recherche et de l'analyse prospective du MICC qui, tous, assument désormais d'autres fonctions. Espérons que de nouvelles collaborations puissent un jour se concrétiser avec toutes ces personnes. Enfin **Normand Thibault** de l'Institut de la statistique du Québec vient de prendre sa retraite, nous le remercions également pour ses nombreuses collaborations.

Par ailleurs nous souhaitons la bienvenue à **Nathalie D'Amours**, en tant que nouvelle directrice générale du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec (RIOPFQ), à **Louisane Côté** nommée à la direction de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF), à **Sylvie Rheault** de l'Institut de la statistique du Québec ainsi qu'à **Anne-Marie Fadel** directrice de la recherche et de l'analyse prospective du MICC.

Lettre adressée au premier ministre Jean Charest

Contre l'abolition du Conseil de la famille et de l'enfance

Dans son dernier budget, le gouvernement libéral du Québec a aboli plusieurs de ses organismes consultatifs sans que les médias y portent une attention particulière et sans que les responsables politiques ne mentionnent la portée majeure de certaines de ces abolitions, comme s'il s'agissait uniquement de coupures dans des dépenses accessoires. Pourtant, ces organismes consultatifs incarnent l'une des facettes les plus importantes de ce que l'État québécois a permis d'apporter à la vie démocratique en se donnant les moyens de rapprocher l'appareil gouvernemental d'un espace citoyen de réflexion et de délibération.

Le gouvernement a notamment décidé d'abolir le Conseil de la famille et de l'enfance (CFE), au moment même où il nous annonçait, entre autres mesures, que tous les contribuables allaient maintenant devoir payer l'accès aux consultations médicales et aux soins de santé, peu importe leur niveau de revenu et leurs charges familiales. Autrement dit, il fait disparaître l'instance gouvernementale qui aurait justement eu la responsabilité et le devoir d'étudier l'impact de sa 'révolution' budgétaire, laquelle va à l'encontre des principes les plus élémentaires de justice et d'équité dans la répartition des charges qu'impose le fonctionnement d'un système de santé universel.

Nous sommes opposés à la décision d'abolir le CFE. Loin de constituer une mesure raisonnable dans l'effort de réduction des dépenses de l'État, cette coupure représente une perte importante pour la société québécoise. L'existence et la raison d'être du CFE sont articulées très étroitement à l'histoire sociale et politique du Québec des vingt dernières années, notamment au projet d'élaboration d'une véritable politique familiale au Québec qui a commencé à germer au cours des années 1960, mais qui n'a pas encore trouvé son véritable aboutissement. Rappelons que le ministère du Bien-être social et de la Famille avait créé, en 1964, le Conseil supérieur de la famille qui a été présidé par le sociologue Philippe Garigue. Ce conseil a défendu fermement, mais avec peu de moyens, la nécessité d'élaborer une politique familiale au Québec. Il a encouragé les mouvements familiaux à assumer des fonctions de représentations auprès de l'État. Le Conseil des affaires sociales et de la famille (CASF) lui a succédé en 1970, avec des moyens accrus et le mandat de réfléchir, notamment, à la participation des citoyens aux réformes et services gouvernementaux. Le CASF a repris l'objectif d'une politique familiale. Suite à plusieurs années de consultation interministérielle et de mobilisation des organismes concernés, un énoncé d'orientation sur la politique familiale a été déposé par le ministre délégué à la Santé et aux services sociaux, en 1988. Le Conseil de la famille (CF) est alors créé, en même temps qu'un Secrétariat à la famille. Il deviendra le Conseil de la famille et de l'enfance (CFE) en 1997, lors de la création du ministère de la Famille et de l'Enfance.

Des avancées très importantes ont été faites au Québec pour soutenir les familles. Toutefois, convenons qu'une véritable politique familiale ne se résume pas à une politique de services de garde et de congés parentaux. Il y a donc encore beaucoup de travail à faire pour doter le Québec d'une politique familiale consistante. Le travail continu de concertation, de consultation et de recherche que cela implique se trouve contredit par l'abolition du CFE. Tous les partis politiques du Québec ont soutenu à tour de rôle la mise en place d'une politique familiale et c'est un ministre libéral qui en fut le premier responsable. Auraient-ils perdu la mémoire?

Le CFE est un petit organisme doté d'un budget modeste, dont le rôle consultatif au sein de l'appareil gouvernemental est néanmoins crucial. Il propose au gouvernement et à la société québécoise une mise en perspective de la réalité des familles en allant chercher l'éclairage que peuvent apporter ses membres, lesquels sont issus de divers secteurs. Il est un interlocuteur attentif de tous les groupes et intervenants qui se préoccupent de la famille et de l'enfance, auprès desquels il a eu une fonction de rassembleur. Il contribue grandement à l'orientation des actions ministérielles concernant les familles, tout en prenant du recul par rapport à l'agenda gouvernemental et en portant un regard critique et constructif sur les lois, les politiques et les programmes gouvernementaux en la matière. Il fait donc entendre à divers moments un son de cloche différent de celui que le gouvernement apporte, ce qui est non seulement utile, mais souhaitable. Ses nombreux rapports, avis, mémoires, qu'on peut consulter facilement sur son site Internet et dont plusieurs ont été diffusés dans des publications destinées à un large public, témoignent de la grande pertinence de ses activités.

Parce qu'il constitue une importante courroie de transmission entre les organismes du secteur famille et l'appareil de l'État, entre la recherche et les politiques, le CFE a joué un rôle important dans la mobilisation des connaissances sur la famille. À cet égard, sa contribution spécifique sera irremplaçable. Notre équipe de recherche en partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* est née, en 1993, d'une collaboration avec le CFE. Cette longue collaboration en partenariat multidisciplinaire et multisectoriel nous permet de témoigner de la rigueur et de la compétence qui sous-tendent l'action du CFE, mais aussi de la richesse des échanges que stimulent ses productions (sur la fiscalité des familles, sur la paternité, par exemple). La société du savoir a besoin de ce type de collaboration.

Avec l'abolition du CFE et de plusieurs autres organismes consultatifs, le gouvernement libéral ferme des canaux importants de communication avec les membres de la société civile qu'il réduit aux rôles de contribuables ou de consommateurs ou, dans le cas des associations et autres organismes, qu'il traite comme autant de lobbies qui doivent négocier ses faveurs.

Ont signé cette lettre :

Françoise-Romaine Ouellette, responsable scientifique de l'équipe en partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles*, Hélène Belleau, Michelle Comeau, Renée B. Dandurand, Benoît Laplante, Denise Lemieux (Centre – Urbanisation Culture Société de l'INRS); Marianne Kempeneers, Solène Lardoux, Alain Roy (Université de Montréal); Carmen Lavallée (Université de Sherbrooke); Nathalie St-Amour (Université du Québec en Outaouais); Alex Battaglini, chercheur, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF), la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ), le Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal (ROCFM).

Cette lettre a été envoyée par Renée B. Dandurand au journal *Le Devoir* mais elle n'est malheureusement pas parue. Nous la reproduisons ici.

Coupure, censure ou coup double?

L'abolition de six conseils consultatifs au gouvernement du Québec

Devant l'ampleur des griefs soulevés contre le gouvernement actuel du Québec depuis l'automne 2009, on peut comprendre que les médias se soient peu préoccupés de l'abolition de plusieurs conseils consultatifs. Il importe cependant d'y revenir. Avec la loi 104, qui vise la mise en œuvre de certaines mesures du budget 2010 (loi 100), cette abolition touchera les Conseils consultatifs du travail et de la main-d'œuvre, de la famille et de l'enfance, de la science et de la technologie, des aînés, des relations interculturelles ainsi que le Conseil permanent (*sic*) de la jeunesse. La loi stipule que ces Conseils, qui produisent des avis, études et mémoires à l'intention des décideurs gouvernementaux, voient leurs droits et obligations confiés au niveau ministériel correspondant à leur champ d'application. Ainsi disparaissent des intermédiaires entre les citoyens et l'État, qui avaient pour mission de faire connaître les besoins de la population et d'apporter un point de vue critique et éclairé sur les orientations et décisions ministérielles.

En continuité avec une politique néolibérale : une censure?

Il m'apparaît utile de souligner les enjeux de ces coupures qui sont, en réalité, dans la droite ligne de la politique néolibérale de Jean Charest et du parti libéral du Québec depuis 2003. Par petites touches, ici et là, ce gouvernement a tenté d'écarter la société civile du pouvoir politique, s'attaquant pour ce faire à plusieurs acteurs intermédiaires qu'il a remplacés, affaiblis ou fait disparaître. Ce qui incite à dire que, dans plusieurs de ces interventions, ce qui est aujourd'hui présenté comme une coupure peut être aussi vu comme une censure. Voyons quelques exemples à l'appui de cette tendance.

Dès son arrivée au pouvoir en 2003, le gouvernement libéral abolit les Conseils régionaux de développement (CRD) qui réunissaient les principaux acteurs socioéconomiques de chacune des 17 régions administratives du Québec. Les Conférences régionales des élus (CRÉ) qui les remplacent conservent surtout les maires de municipalités et écartent plusieurs groupes de citoyens (jeunes, femmes, artistes, etc.) de ces tables de concertation. À ce premier exemple, on pourrait en ajouter plusieurs. Rappelons seulement, depuis 2003, les décrets pour clore les conventions collectives des syndicats du secteur public ainsi que l'appauvrissement très net, jusqu'à aujourd'hui, de plusieurs groupes communautaires suite aux baisses des subventions gouvernementales.

Une coupure justifiée?

Avec l'abolition des conseils consultatifs, le gouvernement québécois fait une économie fort modeste, qui représente une faible participation à l'effort du gouvernement pour couper ses dépenses. Selon un haut fonctionnaire du gouvernement, il s'agirait moins d'une « coupure » que d'un « allègement de l'organigramme gouvernemental ». Ce qui revient au même. Mais pourquoi alors justement couper, dans l'organigramme, des organismes gouvernementaux jusqu'ici utiles et productifs pour les citoyens? Pourquoi abolir les instances parmi les plus démocratiques de notre gouvernement? En plus d'être une expression de la société civile auprès des élus, ces Conseils ont l'obligation, par leurs études, avis et mémoires, de porter un regard critique sur les politiques gouvernementales : en transférant cette obligation aux ministères concernés, comme le propose la loi 104, comment, de l'intérieur, pourront encore s'exercer de telles évaluations et recommandations?

Bref, en abolissant ces conseils consultatifs, le gouvernement Charest n'est-il pas en train de faire coup double? Il y a coupure, certes bien modeste et que le gouvernement justifie dans le cadre du budget 2010. Mais surtout - et c'est le non-dit - il y a censure de la participation citoyenne, qui écarte des acteurs intermédiaires susceptibles d'entraver des orientations et des décisions gouvernementales.

Ainsi s'érode petit à petit la vie démocratique.

Renée B. Dandurand, Professeure

Institut national de la recherche scientifique

Mai 2010

Quelques publications récentes (2009-2010)

par des membres et collaborateurs du partenariat

(autres que celles mentionnées dans d'autres rubriques de ce bulletin)

2010

Alex BATTAGLINI (dir.), *Les services sociaux et de santé en contexte pluriethnique*, Anjou, Éditions Saint-Martin, 2010.

Alain BÉLANGER, Patrick SABOURIN et Réjean LACHAPELLE, *Quelle langue pour leurs enfants? Une analyse des déterminants de la mobilité linguistique intergénérationnelle des immigrants allophones au Québec*, Colloque de l'Association internationale des démographes de langue française (AIDELF), Genève, 21 au 24 juin 2010.

Hélène BELLEAU et **Raphaëlle PROULX**, « Équilibre et déséquilibre des comptes amoureux contemporains : Le revenu familial remis en question. L'exemple québécois », *Recherches familiales* 7, janvier 2010 : 85-101.

Hélène BELLEAU, « Le revenu familial : un concept aveugle aux comptes amoureux des jeunes couples », dans Jacques Hamel, Catherine Pugeault-Cicchelli, Olivier Galland et Vincenzo Cicchelli (dir.), *La jeunesse n'est plus ce qu'elle était*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010 : 274-285.

Annick GERMAIN, Cécile POIRIER et Martin ALAIN, avec la collaboration de Mireille Vézina et **Johanne Charbonneau**, « Les choix résidentiels des ménages solos des quartiers centraux montréalais », dans J.Y. Authier, C. Bonvalet et J-P Lévy (dir.), *Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, Presses de l'Université de Lyon, 2010.

Conseil de la famille et de l'enfance, *Le Conseil de la famille et de l'enfance et après... Une mission essentielle à préserver, Mémoire déposé dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 104. Loi sur l'abolition de certains conseils et du Fonds du service aérien gouvernemental*, mai 2010.

www.cfe.gouv.qc.ca/publications/index.asp

Conseil de la famille et de l'enfance, *Mémoire sur l'avant-projet de loi : Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale*, 2010. <http://www.cfe.gouv.qc.ca/publications/pdf/memoire-adoption.pdf>

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, *Perception automatique des pensions alimentaires : Un programme à conserver. Mémoire présenté à la Commission des finances publiques chargée d'étudier le projet de loi 107-Loi sur l'Agence du revenu du Québec*, 2010. <http://www.fafmrq.org/files/fafmrqfinal-pl-107-2.pdf>

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, *36 ans de nouveautés dans la continuité, Rapport annuel 2009-2010*, 2010. http://www.fafmrq.org/federation/rapports_annuels/index.html

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, *Apprendre tout au long de la vie : Un incontournable pour les responsables de famille monoparentale (Mémoire présenté au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études sur le document de consultation intitulé : Vers l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie*, 2010. <http://www.fafmrq.org/files/memfinalfafmrq-ccafe-2010-1.pdf>

Fédération québécoise des organismes communautaires Famille, *Portrait des organismes communautaires Famille. Rapport de sondage, Données 2008-2009*, mars 2010. <http://www.fqocf.org/main.html>

Solène LARDOUX, *Le Mariage au Mali : Témoignages*, Études africaines, Paris, L'Harmattan, 2010.

D. HAMPLOVA, C. LE BOURDAIS and **S. LARDOUX**, *Evaluation of the Conjugal and Parental Histories in the Living in Canada Survey (LCS) Pilot Data*, rapport final soumis à Statistique Canada, janvier 2010.

M. LEMONDE, **S. LARDOUX** and C. LE BOURDAIS. *Fertility Intentions in the Living in Canada Survey (LCS) Pilot Data*, rapport final soumis à Statistique Canada, février 2010.

Françoise-Romaine OUELLETTE, « Dénouer et renouer les liens. L'adoption québécoise en Banque mixte », dans Catherine Sellenet (dir.), *Les visites médiatisées pour des familles séparées. Protéger l'enfant*, Paris, L'Harmattan, 2010 : 207-224.

Dominique GOUBAU, **F.-R. OUELLETTE** et L. CAMIRÉ, « La transition vers l'adoption d'enfants placés en famille d'accueil. Le modèle québécois de la 'Banque mixte' », *Phare* 7, Centre de recherche JEFAR, printemps 2010.

Alain ROY, « Les fondements du lien social à l'aune du droit de la famille québécoise », dans Marie-Blanche Tahon (dir.), *Une anthropologue dans la cité. Autour de Françoise Héritier*, Montréal, Éditions Athéna, 2010 : 105-124.

Myriam SIMARD et Laurie GUIMOND, « La migration de la ville vers la campagne au Québec? Portrait sociodémographique et économique de deux MRC contrastées et de leurs nouveaux résidents », *Panorama des régions du Québec, édition 2010*, Institut de la statistique du Québec : 13-29. <http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/regions/PDF/panorama2010.pdf>

Pour agir : comprendre les solidarités familiales. La recherche : un outil indispensable, Fiches synthèses de transfert de connaissances, Isabelle Van Pevenage, sous la direction de Renée B. Dandurand et Marianne Kempeneers et collab., partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, INRS, 2009. <http://partenariat-familles.inrs-ucs.uquebec.ca/DocsPDF/SolidaritesFamiliales.pdf>

Laurence Charton et Joseph J. Lévy (dir.), *Génération et cycles de vie. Au carrefour des temps biologiques et psychosociaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. Santé et société, 2009.

Laurence Charton, « Le temps de la maternité : entre 'choix' et organisation », dans L. Charton et J. J. Lévy (dir.), *Génération et cycles de vie. Au carrefour des temps biologiques et psychosociaux*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2009 : 9-32.

Laurence Charton, « Temps biologique, temps social : pour une reconnaissance du concept de biosociologie du temps », dans L. Charton et J. J. Lévy (dir.), *Génération et cycles de vie. Au carrefour des temps biologiques et psychosociaux*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2009 : 210-231.

Laurence Charton, « Du désir d'enfant à la première et deuxième naissance », (Chapitre 14), dans A. Régnier-Loilier, *Photos de familles. Premiers résultats de l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, « Les Cahiers de l'Ined », 2009 : 365-395.

Laurence Charton, Sergey Surkov, Mare Baublyte, Vlada Stankuniene, « Intentions de fécondité et naissances en France, en Lituanie et en Russie », *Revue d'Études Comparatives Est-Ouest*, « La famille d'Est en Ouest : un demi-siècle de transformations en Europe », coordonné par Alain Blum, Cécile Lefèvre et Pascal Sebille (article traduit de l'anglais) 40(3-4), 2009 : 209-239.

Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ), *Mémoire sur l'avant-projet de loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale, préparé par la COFAQ et présenté à Madame Kathleen Weil, ministre de la Justice*, 2009. http://www.cofaq.qc.ca/docs/MEMOIRE_sur_avant_projet_de_loi_modifiant_adoption.pdf

Confédération des organismes familiaux du Québec, *Mémoire sur le projet de loi n° 7 : Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants préparé par la Confédération des organismes familiaux du Québec et présenté à monsieur Tony Tomassi, ministre de la Famille et des Aînés*, 2009. http://www.cofaq.qc.ca/docs/memoire_loi_7version_finale.pdf

Confédération des organismes familiaux du Québec, *Rapport annuel 2008-2009*. <http://www.cofaq.qc.ca/docs/Rapport%20annuel%202008-2009-WEB.pdf>

Conseil de la famille et de l'enfance, *Mémoire du Conseil de la famille et de l'enfance sur le projet de loi n° 7 : Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants*, 2009. www.cfe.gouv.qc.ca/publications/index.asp

Conseil de la famille et de l'enfance, *Mémoire du Conseil de la famille et de l'enfance sur le projet de loi n° 6 : Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés*, 2009. www.cfe.gouv.qc.ca/publications/index.asp

Conseil de la famille et de l'enfance, *Mémoire du Conseil de la famille et de l'enfance sur le projet de loi n° 51 : loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives*, 2009. www.cfe.gouv.qc.ca/publications/index.asp

Renée B. Dandurand et Roch Hurtubise (dir.), « Présentation du numéro », *Enfances, Familles, Génération. Scènes de transition de la vie conjugale*, Automne 2008, n° 9 (paru en 2009). <http://www.erudit.org/revue/efg/2008/v/n9/029629a.html>

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), *Mieux tenir compte des nouvelles réalités en matière d'adoption et d'autorité parentale : Un défi qui en vaut la peine (Mémoire présenté à la Commission des institutions chargées d'étudier l'avant-projet de loi)*. Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale, 2009. <http://www.fafmrq.org/federation/publications.html>

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (14 groupes), *Les femmes ont toujours besoin du Régime de rentes du Québec*. Mémoire déposé par quatorze groupes dans le cadre de la consultation de la Commission des Affaires sociales sur le document *Vers un Régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable*, 2009. <http://www.fafmrq.org/files/rrq-m%C3%A9moire14gfinal.pdf>

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (appuyé par la FFQ et le CIAFT), *Fonds publics/privés et politiques sociales : Quels enjeux pour les familles et les communautés? Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales dans le cadre des consultations particulières sur le Projet de loi no 7-Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants*, 2009. <http://www.fafmrq.org/files/m%C3%A9mpl7-1.pdf>

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, *Rapport annuel 2008-2009. Solidaires... dans la diversité*. <http://www.fafmrq.org/files/rap-an-fafmrq-web.pdf>

Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF), *Mémoire sur le projet de loi n° 7. Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants, présenté à Monsieur Tony Tomassi, ministre de la Famille et des Aînés*, 2009. <http://www.rocfm.org/files/fqocfmemoireprojetloi7.pdf>

Fédération québécoise des organisations communautaires Famille, *Rapport des activités 2008-2009 déposé à l'assemblée générale le 28 mai 2009*. <http://www.fqocf.org/main.html>

Caroline Henchoz, « Le rôle de l'indépendance financière dans la construction du lien conjugal contemporain : l'analyse du processus d'individualisation des finances dans trois générations de couples », *Enfances, Familles, Générations. Scènes de transition de la vie conjugale*, Automne 2008, n° 9 (paru en 2009). <http://www.erudit.org/revue/efg/2008/v/n9/029632ar.html>

Caroline Henchoz, « Le trésor conjugal. Analyse du couple par son argent », *Enfances, Familles, Générations*, n° 10, 2009. <http://www.erudit.org/revue/efg/2009/v/n10/037521ar.html>

Caroline Henchoz et F. Poglià Mileti, *Usages et significations de l'argent au sein de trois générations de couples suisses*, rapport FNS final, Université de Fribourg, Département des sciences sociales, Domaine Sciences des Sociétés, des Cultures et des Religions, 2009.

Véronique Hertrich et **Solène Lardoux**, « Histoire de la nuptialité en Afrique. Peut-on comparer différentes opérations statistiques pour retracer les tendances longues de l'âge au mariage? », dans R. Marcoux (ed.) *Mémoires et démographie : Regards croisés au Sud et au Nord*, coll. Cahiers du CIEQ, Presses de l'Université Laval, 2009.

Solène Lardoux et Nathalie Mondain, « Transitions vers l'âge adulte et relations amoureuses parmi les jeunes immigrants africains : une étude qualitative à Montréal », *Bulletin de liaison, partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* 9(1), 2009. <http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/DocsPDF/BulVol9No1.pdf>

Marianne Kempeneers et **Renée B. Dandurand**, « Dynamiques intergénérationnelles et transformation de la présence familiale autour de la petite enfance », dans A. Quéniart et R. Hurtubise (dir.), *L'intergénérationnel. Regards pluridisciplinaires*, Rennes, Les Presses de l'École des Hautes Études en santé publique, 2009 : 111-126.

Denise Lemieux, « Temps et rites contemporains de la grossesse et de la naissance : de la maternité à la parentalité », dans Laurence Charton et Joseph J. Lévy (dir.), *Générations et cycles de vie. Au carrefour des temps biologiques et psychosociaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. Santé et société, 2009 : 33-63.

Denise Lemieux, « De couple à parent : des récits de transition selon l'approche des parcours de vie », *Enfances, Familles, Générations. Scènes de transition de la vie conjugale*, Automne 2008, n° 9 (paru en 2009). <http://www.erudit.org/revue/efg/2008/v/n9/029635ar.html>

Denise Lemieux, « L'intergénérationnel dans les familles aujourd'hui », *Vivre et célébrer*, hiver 2009 : 43-49.

Marie Hélène Castonguay, avec la collab. de Irvine Henry et de Chakib Benzakour, *Insertion socioprofessionnelle des aides familiales résidentes*, **ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles**, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, 2009. <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/InsertionSocioAides.pdf>

Françoise-Romaine Ouellette et Dominique Goubau, « Entre protection et captation. L'adoption québécoise en 'Banque mixte' », *Anthropologie et Sociétés* 33(1), « Enfances en péril », sous la direction de Chantal Collard et Isabelle Leblac, 2009 : 65-81.

Françoise-Romaine Ouellette, « The social temporalities of adoption and limits of plenary adoption », dans D. Marre et L. Briggs, *International Adoption : Global Inequalities and the Circulation of Children*, New York, New York University Press, 2009 : 69-86.

Françoise-Romaine Ouellette, « Vers une adoption sans rupture du lien préadoptif », *Bulletin de liaison de la FAFMRQ* 34(1), juin 2009.

Françoise-Romaine Ouellette et **Alain Roy**, *Prendre acte des nouvelles réalités de l'adoption*, Mémoire présenté dans le cadre d'une consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale, 2009. <http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/01/mono/2010/01/1020424.pdf>

Alain Roy et Violaine Lemay, *Le contrat conjugal : Pour l'amour ou pour la guerre? Étude empirique des représentations professionnelles du contrat conjugal chez les juristes et les psychothérapeutes*, Éditions Thémis, 2009.

Benoît Desjardins et **Myriam Simard**, *Motifs de migration et besoins des néo-ruraux adultes et retraités dans Brome-Missisquoi ainsi qu'une synthèse comparative avec les jeunes néo-ruraux*, Rapport de recherche, INRS UCS, 2009. <http://www.ucs.inrs.ca/pdf/MotifsEtBesoins.pdf>

Myriam Simard et Laurie Guimond, « L'hétérogénéité des nouvelles populations rurales : comparaison dans deux MRC contrastées au Québec », *Recherches sociographiques* L(3), 2009 : 475-505. <http://www.erudit.org/revue/rs/2009/v50/n3/039064ar.html?vue=plan>

Myriam Simard et Christine Bricault, « Les entreprises culturelles en milieu rural : poumons des communautés locales? », *Économie et Solidarités* 38(2), 2009 : 165-176. <http://www.puq.ca/catalogue/revues/revue-economie-solidarites-volume-38-numero-776.html>

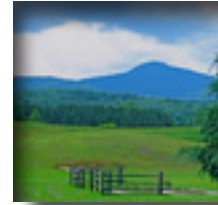
Birgit Jentsch et **Myriam Simard** (dir.), *International migration and rural areas – cross national comparative perspectives*, Royaume-Uni, Ashgate, 2009.

Myriam Simard, « Retention and Departure Factors Influencing Highly Skilled Immigrants in Rural Areas : Medical Professionals in Quebec, Canada », dans Birgit Jentsch et Myriam Simard (dir.), *International migration and rural areas – cross national comparative perspectives*, Royaume-Uni, Ashgate, 2009 : 43-73.

Myriam Simard et Birgit Jentsch, « Introduction : Key Issues in Contemporary Rural Immigration », dans Birgit Jentsch et Myriam Simard (dir.), *International migration and rural areas – cross national comparative perspectives*, Royaume-Uni, Ashgate, 2009 : 1-16.

Birgit Jentsch et **Myriam Simard**, « Conclusion : Comparative Perspectives on Rural Immigrants' Integration », dans Birgit Jentsch et Myriam Simard (dir.), *International migration and rural areas – cross national comparative perspectives*, Royaume-Uni, Ashgate, 2009 : 179-196.

Pour en savoir plus sur le Groupe de recherche sur la migration ville/campagne et les néo-ruraux dont *Myriam Simard* est la responsable, consultez le site :
<http://www.neoruraux.ucs.inrs.ca>



Maria Constanza Street, *La fécondité des femmes immigrantes (1980-2006) : une comparaison entre le Québec et le Canada*, Rapport de recherche, INRS UCS, 2009. <http://www.ucs.inrs.ca/pdf/fecondite.pdf>

Banque de données de la recherche sur la famille au Québec
Plus de 8000 fiches bibliographiques en ligne



www.familia.ucs.inrs.ca



**ENFANCES
FAMILLES
GÉNÉRATIONS**

Revue internationale de recherche et de transfert

www.efg.inrs.ca

La revue internationale *Enfances, Familles, Générations*, dirigée par **Hélène Belleau** a fait paraître les numéros suivants :

- N° 12** *L'enfant et la ville* (sous la direction de Marie-Soleil Cloutier et Juan Torres) (printemps 2010)
<http://www.erudit.org/revue/efg/2010/v/n12/index.html>
- N° 11** *L'expérience paternelle entourant la naissance d'un enfant : contextes sociaux et pratiques professionnelles* (sous la direction de Carl Lacharité) (automne 2009)
<http://www.erudit.org/revue/efg/2009/v/n11/index.html>
- N° 10** *Enfances, Familles, Générations, Hors thème* (sous la direction d'**Alain Roy**) (2009)
<http://www.erudit.org/revue/efg/2009/v/n10/index.html>
- N° 9** *Scènes de transition de la vie conjugale* (sous la direction de **Renée B. Dandurand** et Roch Hurtubise) (2008)
<http://www.erudit.org/revue/efg/2008/v/n9/index.html>

Quelques publications à paraître bientôt qui nous ont été signalées

Alain Bélanger, Jean-Dominique Morency et Martin Spilauer, « A Microsimulation Model to Study the Interaction between Fertility and Union Formation and Dissolution : An Application to Canada and Quebec », *Canadian Population Studies*.

Agnès Martial et **Hélène Belleau** (dir.), *Aimer et compter? Droits et pratiques des solidarités conjugales*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, coll. « Le temps du genre ».

Laurence Charton, Sergey Surkov, Mare Baublyte et Vlada Stankuniene, « Births and Fertility Intentions in France, Lithuania and Russia », *Revue d'Études Comparatives Est-Ouest, Families, East and West : A Half Century of Changes in Europe*, coordinators Alain Blum, Cécile Lefèvre et Pascal Sebillé, 2009. Version originale, en cours de traduction en russe.

Caroline Henchoz, « Quelques principes de la solidarité conjugale. Étude sur l'économie domestique de trois générations de couples », dans A. Martial et H. Belleau (dir.), *Aimer et compter? Droits et pratiques des solidarités conjugales*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, coll. « Le temps du genre ».

Caroline Henchoz et B. Wernli, « Cycle de vie et travaux ménagers. L'investissement des hommes et des femmes lors de différentes étapes de la construction de la famille », *Revue suisse de sociologie*.

Caroline Henchoz, « Le bien-être économique à travers genre et générations : analyse par l'usage conjugal de l'argent », dans A.-F. Praz, C. Sauvain, M. Oris et S. Burgnard, *Genre et bien-être*, Zürich, Seismo, coll. « Question de genre ».

Denise Lemieux, Compte rendu de l'ouvrage de Marie-Aimée Cliche, *Maltraiter ou punir? La violence envers les enfants dans les familles québécoises, 1850-1969*, Montréal, Les éditions du Boréal, 2007, 418 p., dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*.

Denise Lemieux, Compte rendu de l'ouvrage de Diane Dubeau, Annie Devault et Gilles Forget (dir.), *La paternité au XXI^e siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2009, 463 p., dans *Recherches sociographiques* : 257-258.

Myriam Simard prépare un numéro spécial portant sur les impacts et défis liés à l'arrivée des néo-ruraux dans les campagnes québécoises et européennes. La publication de ce numéro est prévue pour 2011 dans la *Revue canadienne des sciences régionales*.

Luc Bossuet (UMR SADAPT, AgroParisTech, France) et **Myriam Simard** préparent un numéro spécial sur les mutations dans les espaces ruraux sous l'effet des nouvelles installations avec une comparaison France-Québec. La publication de ce numéro est prévue pour 2010 dans *Géographie, Économie, Société*.

Myriam Simard, Benoit Desjardins et Laurie Guimond, « À la rencontre des jeunes familles néo-rurales au Québec », *Revue canadienne des sciences régionales / Canadian Journal of Regional Sciences*, 2011.

Laurie Guimond et **Myriam Simard**, « Mobilité, engagement et attachement : la campagne vécue au quotidien », *Revue canadienne des sciences régionales / Canadian Journal of Regional Sciences*, 2011.

Production du bulletin

Michelle Comeau

Coordonnatrice

514-499-8274

michelle_comeau@ucs.inrs.ca

<http://partenariat-familles.ucs.inrs.ca>

Le partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* est financé par le FQRSC
